

SALAIRE MINIMUM:
L'ÉPREUVE DU RÉFÉRENDUM

THIERRY PORCHET

En réponse à la décision du Parlement, qui limite des dispositifs en place dans certaines communes et cantons de Suisse, gauche et syndicats ont déposé plus de 100 000 signatures réclamant la défense de cet acquis social. Au peuple de trancher. **PAGE 4**

POINT DE MIRE

Les chantiers
de l'avenir

Rocco Zacheo

C'est une histoire étonnante, porteuse de quelques images dont on gardera longtemps le souvenir. Au matin du 5 octobre dernier, une poignée de syndicalistes et de patrons vaudois actifs dans la construction se sont donné rendez-vous au siège lausannois d'Unia. Salutations franches d'abord, puis, tout le monde s'est assis à la même table, dans une ambiance cordiale, pour annoncer à la presse une amélioration conséquente des conditions de travail dans le gros œuvre (lire en p. 12). Voilà donc les «ennemis» d'un temps pas éloigné du tout – on était alors en 2025 –, ceux qui claquaient les portes et s'accusaient mutuellement lors des négociations de la nouvelle convention nationale, voilà ceux-là afficher des mines enfin détendues. A une soixantaine de kilomètres de là, une semaine plus tôt, une autre annonce signifiait, dans le même domaine d'activités, la fin du conflit qui opposait le cartel syndical genevois aux entrepreneurs du bâtiment (lire en p. 9).

Ces derniers s'étant entêtés des mois durant dans la dénonciation de la convention nationale paraphée début 2026 et ayant rejeté les spécificités cantonales (la désormais célèbre annexe 13) liées au contexte genevois, avant de revenir à la table des négociations et de faire marche arrière. Ces deux instantanés ont un éclat certain et le goût de la victoire syndicale. Ils rappellent en même temps l'importance d'un partenariat social basé sur la bonne foi et sur cette sérénité qui doit gouverner les échanges. Ce même partenariat – aux allures de vieille et glorieuse mécanique qui a permis de faire avancer tant de causes syndicales par le passé – est toujours opérante et porteuse d'espoir. Ainsi, les maçons genevois, qui risquaient de perdre jusqu'à 400 francs de revenus mensuels en cas d'échec des négociations, conservent finalement leurs acquis spécifiques. La pause matinale leur sera payée et certains frais, comme le panier-repas, seront mieux indemnisés. Et ce jusqu'en 2031, année du renouvellement de l'accord. Dans le canton de Vaud, l'amélioration de la CCT comprend l'introduction d'un dispositif permettant d'interrompre le travail lorsque la chaleur atteint des pics dangereux. Parallèlement, le document approuvé accorde davantage de vacances aux apprentis. Ces deux points sont loin d'être un détail. Car la construction est confrontée à deux défis qui ne cesseront de grossir ces prochaines

Il serait désormais absurde d'organiser le travail dans les chantiers comme on l'a fait jusqu'à présent

années: le dérèglement climatique et l'attrait de la profession auprès des jeunes générations. Le premier front oblige à repenser l'avenir. Il serait désormais absurde d'organiser le travail dans les chantiers comme on l'a fait jusqu'à présent. Alors que travailler par plus de 33 degrés n'a pas été une exception durant les mois chauds qu'on vient de laisser derrière nous, les directeurs d'entreprise sont désormais sommés de ne plus choisir entre respect des délais de livraison et santé des salariés. L'ouvrier du bâtiment ne peut plus être une variable d'ajustement. C'est le sens des revendications qu'Unia adresse aux autorités cantonales pour faciliter les horaires matinaux et pour éviter les pénalités lorsque des intempéries de toutes sortes imposent l'arrêt d'un chantier. Le second front, celui de l'attractivité, fait une grande avancée dans le canton de Vaud, avec l'octroi de dix semaines de vacances aux apprentis de première année. Ce «gros sucre» rendra moins brutale la transition entre école et chantier et fidélisera – qui sait? – une frange de jeunes qui quittent trop tôt et trop vite la profession. On ne peut que souhaiter, désormais, que ces deux thèmes, cruciaux pour l'avenir du secteur, soient empoignés dans les autres cantons. Avec autant de détermination et autant de bons résultats que ceux affichés à Lausanne. ■

PROFIL



Shewit Tekie,
exil et renaissance.
PAGE 2

RETRAITES

La TVA au cœur
des débats.
PAGE 3

DROITS

Le dimanche
doit rester sacré.
PAGE 5

LIVRE

Tous savoir sur
le travail frontalier.
PAGE 7

UNE HÉROÏNE DES TEMPS MODERNES

Le parcours de Shewit Tekie plonge dans les méandres douloureux de l'exil et se déploie dans une libération féministe. Une ode à la vie.

Aline Andrey

C'est à Payerne, au cinéma Les Apollo, que le rendez-vous est pris. Car si Shewit Tekie habite et travaille à Genève comme paysagiste, elle sillonne depuis quelques semaines la Romandie pour aller à la rencontre des spectateurs du documentaire intimiste retraçant dix ans de sa vie. «Ça fait un peu bizarre, car les gens me connaissent, mais moi je ne les connais pas», résume la jeune Érythréenne, qui se livre à cœur ouvert, avec l'espoir que cela puisse aider d'autres personnes.

Le tournage a commencé en 2015, dans le foyer pour mineurs non accompagnés de l'Etoile, à Genève. L'adolescente accepte de parler à la journaliste Anne-Frédérique Widmann. Elles ne se lâcheront plus, sans imaginer alors, qu'une décennie plus tard, émanerait un film lumineux malgré la brutalité du parcours: *Freedom - Le destin de Shewit*.

LA DESTINÉE

Son prénom signifie «le début du printemps, la floraison des fleurs et du maïs», selon ses mots. Cet élan de vie, Shewit l'incarne et en a même fait son métier. Le destin, elle y croit, mue par sa foi. «C'était écrit que j'allais partir. Je prends des décisions, mais je sens qu'il me guide. Quand c'est dur, je Lui dis: ne m'oublie pas! Ça me permet de m'accrocher», murmure la combattante, digne héritière de son père ayant lutté pour l'indépendance de l'Érythrée, il y a 35 ans.

Son enfance est heureuse, au cœur d'une fratrie de huit enfants et de parents aimants. «Dans mon souvenir, tout est rose, tout est beau.» Du moins jusqu'à ce que son insouciance vole en éclats un jour de sa quatorzième année, à la suite d'un viol. «Mes parents m'ont soutenue, mais je me sentais coupable, honteuse. On me regardait comme si c'était ma faute, et avec cette question: "Qui va te marier?"»

A ce traumatisme s'ajoute son refus, partagé par toute une génération, d'être enrôlée de force dans l'armée. Shewit, accompagnée de trois autres enfants, prend alors le chemin de

l'exil, inspirée par l'exemple de milliers d'Érythréens qui, chaque mois, fuient alors le pays. «Nous habitions à trois ou quatre heures de marche du Soudan. Nous sommes partis un après-midi. Nous avons eu beaucoup de chance, il n'y avait pas de garde à cette frontière...» se souvient-elle avec un étonnement renouvelé. Les jeunes exilés trouvent alors refuge chez une tante, avant d'être accueillis dans un centre de réfugiés pour mineurs.

LA ROUTE DE L'EXIL

Shewit rejoint sa sœur aînée dans la capitale, Khartoum. L'adolescente y travaille comme femme de ménage pendant deux ans. «Je ne pouvais pas imaginer que c'était ça mon avenir. Des amies se mariaient avec des hommes érythréens vivant en Europe ou au Canada... Je préférerais faire le chemin!» De passeurs en passeurs, Shewit, 15 ans à peine, traverse le désert, est enfermée en Libye dans des conditions terrifiantes, en sort grâce à une rançon versée par sa famille, puis s'entasse avec quelque 300 personnes dans un bateau. En guise de capitaine: un jeune Syrien sans expérience et sans argent, enrôlé pour payer son passage. «On ne pouvait pas bouger. Quand le moteur a lâché, je me suis dit que mes parents n'allaient même pas retrouver mon corps...» se souvient-elle. Un bateau de sauvetage, tel un ange, les tirera de l'enfer. Elle rejoint ses deux frères déjà réfugiés en Suisse.

UNE INTÉGRATION MODÈLE

A Genève, Shewit retrouve les bancs de l'école avec enthousiasme, apprend le français, les us et coutumes, voit régulièrement Anne-Frédérique, la réalisatrice, pour se raconter, malgré sa réserve toute culturelle. «Les Érythréens ne se livrent pas facilement», explique-t-elle. Deux ans et demi plus tard, à sa majorité, le couperet tombe: sa demande est refusée. Elle ne dort plus, s'enfonce dans la tristesse. «Je n'ai pas compris, pourquoi moi? Alors que d'autres ont eu leur permis...»

Pour faire reconnaître son droit à une vie digne et meilleure, elle s'accroche, mais essuiera au total trois refus. Entre espoir et désespoir, le mariage (encore

lui) n'est toujours pas une option pour celle qui a la liberté chevillée au corps. La caméraman Eliane Ruckstuhl, qu'elle considère comme sa deuxième maman, lui propose de l'adopter. Parallèlement, l'option du permis B humanitaire (article 14) paraît envisageable, sauf que l'autonomie financière est l'un des critères. Or, son statut de déboutée, à l'aide d'urgence, lui interdit de travailler. Le serpent se mord la queue. Sa ténacité, encore et toujours, lui donnera raison. Le Canton de Genève la soutient et lui octroie le droit de faire un apprentissage de paysagiste et donc d'avoir un salaire. Sept ans et demi après son arrivée en Suisse, elle obtient enfin sa carte de séjour. Une délivrance.

UNE NOUVELLE ÉTAPE

Dans le hall du cinéma Les Apollo, une telle paix émane de la jeune femme, qu'on en oublierait qu'elle est une rescapée physique et mentale d'un chemin de croix. «J'ai vu des gens mourir dans le désert, des femmes violées et des enfants battus à mort en Libye. Ces personnes, comme moi, avaient des rêves et n'ont pas pu les réaliser. Il y a pire que mon passé, je ne peux pas me plaindre.»

Dans dix ans, comment imagine-t-elle sa vie? «Toujours à Genève! Mais j'aurai peut-être changé de métier, car c'est dur physiquement, même si j'aime beaucoup travailler en connexion avec la nature, voir de belles fleurs, planter des arbres... Et comme me disait

un professeur: désherber, c'est une thérapie!»

La dernière phrase du documentaire est celle qui a marqué la fin du tournage: «Je suis devenue la femme que je voulais être.» Comme le début d'une nouvelle vie pour celle qui entre maintenant dans la salle de projection sous les applaudissements du public. Shewit Tekie, en chair et en os, témoigne avec un calme olympien: «En voyant le film, j'ai vu ma force. J'ai envie de sensibiliser et de dire accrochez-vous!» Des spectatrices, émues, prennent la parole, la remercient et, à la sortie, la prennent dans leurs bras, avec cette impression sûrement de la connaître déjà. ■



THIERRY PORCHET

Le film «Freedom - Le destin de Shewit» raconte le parcours exceptionnel – et universel à la fois – de cette jeune femme érythréenne dont la résilience force le respect.



SUISSE-UE: LA PROTECTION DES SALAIRES TIENT BON SOUS LA COUPOLE

BILATÉRALES III Le Conseil des Etats a validé le compromis des partenaires sociaux, y compris sur les licenciements antisyndicaux.

Textes Antoine Grosjean

La ligne rouge fixée par les syndicats n'a pas été franchie au Conseil des Etats, comme on pouvait le craindre en début de session. Le 30 septembre, la Chambre haute du Parlement, qui se prononçait sur les accords avec l'Union européenne (UE) – les Bilatérales III – a en effet approuvé, par 26 voix contre 19, le paquet de mesures internes de protection des salaires issu de longues négociations entre les partenaires sociaux. Les sénateurs n'ont donc pas suivi l'avis de leur Commission de l'économie et des redevances, qui recommandait de supprimer la controversée quatorzième mesure renforçant la protection des représentants et des représentantes du personnel contre les licenciements. Celle-ci prévoit, entre autres, un délai de préavis de deux mois, et jusqu'à dix mois de salaire d'indemnité en cas de licenciement abusif.

MILIEUX PATRONAUX DIVISÉS

Les syndicats se sont réjouis de cette bonne nouvelle. Ils ont toujours prévenu que, si ce paquet de quatorze mesures était détricoté, ils retireraient leur soutien aux accords avec l'UE. Leur décision finale reste toutefois suspendue au résultat des débats sur les Bilatérales III qui auront lieu au Conseil national en décembre. Or, la Chambre du peuple se montre parfois plus rigide que le Conseil des Etats, comme on l'a vu par exemple avec le financement de la 13^e rente AVS (lire ci-dessous). Cependant, bien que certains élus de droite et du centre, ainsi que l'Union suisse des arts et métiers (USAM) – la faïtière des PME –, soient opposés à la quatorzième mesure, celle-ci est défendue par l'Union patronale suisse. Cette dernière s'y est ralliée après que le Conseil fédéral en a réduit la portée à l'issue de la procédure de consultation, notamment en limitant son champ d'application aux entreprises d'au moins cinquante employés.



THÉRIE PORCHET/ARCHIVES

Le 19 mai 2025, devant la conférence de l'industrie MEM d'Unia, à Berne, le conseiller fédéral Guy Parmelin et le président de l'Union syndicale suisse, Pierre-Yves Maillard, avaient défendu le compromis des partenaires sociaux sur la protection des salaires.

Vania Alleva, présidente d'Unia et vice-présidente de l'Union syndicale suisse (USS) salue le fait que le Conseil des Etats ait finalement décidé de maintenir l'ensemble des quatorze mesures pour la protection des salaires, y compris la dernière. «C'était mal parti, vu la prise de position de la Commission de l'économie et des redevances sur différents points de ce paquet. Mais c'est une étape importante qui vient d'être franchie, même si le chemin est encore long. Il a fallu plus de cent séances de négociations avec les associations patronales pour obtenir ce compromis global. Nous n'accepterons pas qu'on le démantèle.»

LE SOUTIEN DE PARMELIN

La syndicaliste rappelle l'importance de défendre aussi les délégués du personnel au sein des entreprises: «La quatorzième mesure a été très débattue, car ceux qui veulent la supprimer prétendent que ça n'aurait rien à voir avec la protection des salaires. Mais c'est faux. Les représentants des employés sont des personnes clés qui veillent au respect des normes salariales et des conditions de travail.» Dans un communiqué de presse, l'USS insiste sur la nécessité de mieux les protéger contre les licenciements afin qu'ils puissent «accomplir cette mission essentielle». La faïtière qualifie ainsi cette mesure de «pilier du dispositif de protection

des salaires». Le ministre de l'Economie lui-même, Guy Parmelin, estime qu'elle en fait partie intégrante. Le conseiller fédéral s'était beaucoup impliqué dans ce dossier, qui a valu à la Suisse d'être mise sur liste noire par l'Organisation internationale du travail (OIT) pour les lacunes de sa législation contre les licenciements antisyndicaux. La balle est donc désormais dans le camp du Conseil national. «J'espère qu'il va suivre le Conseil des Etats sur ces mesures de protection des salaires, et corriger les autres décisions des sénateurs concernant les Bilatérales III», confie Vania Alleva. En effet, d'autres choix de la Chambre haute sont plus déplorables (lire ci-contre). ■

LA DROITE VEUT TAXER LES MIGRANTS

Une bonne nouvelle pour deux mauvaises. Lors de son examen des accords avec l'Union européenne (UE), le Conseil des Etats a pris d'autres décisions, que regrettent les syndicats. C'est notamment le cas de la taxe d'immigration que les sénateurs veulent introduire pour inciter à privilégier la main-d'œuvre locale: tout employeur qui recrute un ressortissant de l'UE devrait s'acquitter d'une taxe d'au moins 4000 francs. Celle-ci s'appliquerait aussi aux indépendants, ainsi qu'aux personnes sans activité lucrative qui s'établissent en Suisse. De plus, les personnes majeures venant au bénéfice du regroupement familial devraient payer une taxe d'au moins 2000 francs.

Les opposants à ce système, qui se comptent aussi dans les rangs bourgeois, ont souligné que cela allait générer beaucoup de bureaucratie, pour un résultat discutable. L'Union syndicale suisse (USS) rappelle que plusieurs pays asiatiques ont déjà adopté de telles taxes, ce qui a eu pour conséquences d'accroître le travail au noir, d'augmenter le nombre d'emplois précaires et de mettre davantage de pression sur les salaires. L'USS craint en outre que cette taxe soit répercutée sur les travailleurs et les travailleuses, et qu'elle favorise un retour du statut de saisonnier puisqu'elle ne serait pas due pour les séjours de courte durée.

L'autre point noir de ce débat aux Etats, c'est la décision de soumettre les accords avec l'UE au référendum avec double majorité du peuple et des cantons, ce qui ne s'était jamais fait auparavant pour ce genre de votation. Selon les politologues, cela rend la victoire moins facile, car il faut alors convaincre au moins 55% des votants. L'USS souligne par ailleurs que cela donnera un poids démesuré aux petits cantons conservateurs, puisque, avec ce système, «une voix à Glaris ou à Uri pèse environ 36 fois plus qu'une voix à Zurich». ■

«Si on n'augmente pas la TVA pour financer l'AVS, elle plongera dans les déficits»

RETRAITES Alors qu'on vote le 29 novembre sur le financement de la 13^e rente AVS, une minorité de la gauche a rallié le camp du non. Interview de Pierre-Yves Maillard, président de l'Union syndicale suisse.

Antoine Grosjean

C'était l'une des grandes victoires récentes de la gauche et des syndicats dans les urnes. Le 3 mars 2024, la population suisse approuvait à plus de 58% l'introduction d'une 13^e rente AVS, qui sera versée pour la première fois en décembre prochain. Mais la question de son financement, sur laquelle nous voterons le 29 novembre, est une autre paire de manches. Après de nombreux allers-retours entre les Chambres fédérales, la solution d'un double financement – par le biais de la TVA et des cotisations salariales – a été rejetée d'un cheveu par la majorité de droite, qui n'a retenu que la hausse de la TVA de 0,4%. Malgré cet échec, le Parti socialiste suisse (PS) et l'Union syndicale suisse (USS) font campagne pour cette hausse, afin de ne pas mettre les finances de l'AVS dans le rouge. Mais entre-temps, la section genevoise du PS, la jeunesse socialiste suisse et le Syndicat des services publics (SSP) ont rallié le camp du non. Le président de l'USS, Pierre-Yves Maillard, réagit à cette dissidence.

QUESTIONS RÉPONSES

Pierre-Yves Maillard, êtes-vous inquiet face à la division de la gauche, à deux mois de la votation sur la 13^e rente AVS?

Lors de l'assemblée des délégués de l'USS en août, il y a eu un débat approfondi, où chacun a pu s'exprimer. Plus de 80% des délégués ont approuvé cette hausse de la TVA. La minorité est essentiellement concentrée au SSP, mais dans tous les autres syndicats, il y a un fort soutien pour le oui. Cette position est aussi défendue par l'écrasante majorité des forces de gauche, puisque le Parti socialiste s'est prononcé pour à 80% et que les Verts y sont également favorables. Les voix très minoritaires à gauche et dans les syndicats qui font campagne pour le non endossent une lourde responsabilité, car elles s'ajoutent à la campagne de l'UDC et du PLR contre l'USS.

Mais ne vaudrait-il pas mieux rejeter ce compromis décevant et remettre l'ouvrage sur le métier?

On est bien d'accord qu'augmenter la TVA n'était pas notre solution pour la 13^e rente AVS. Notre modèle de financement favori, ce sont les cotisations sociales. C'est plus équitable

puisque les gens aisés et les entreprises paient davantage. Au Parlement, Nous nous sommes battus pour cette option-là, jusqu'à ce qu'elle soit définitivement écartée par la majorité de droite. Il ne restait plus alors qu'une hausse très modérée de la TVA pour l'AVS. Nous devons prendre nos responsabilités. Dans la réalité du rapport de force politique actuel, ce n'est plus le match entre TVA et cotisations sociales qui compte, mais celui entre financer l'AVS ou ne pas la financer et la laisser plonger dans les déficits. La place financière suisse et ses relais à l'UDC et au PLR font désormais la même chose avec l'AVS qu'avec l'Etat: une politique des caisses vides pour imposer leurs réformes impopulaires. Et leur obsession, c'est la hausse de l'âge de la retraite. Ils savent qu'il leur faut une AVS déficitaire pour arriver à leurs fins.

Que se passerait-il en cas de non dans les urnes le 29 novembre?

Si c'est non, l'AVS ne sera de loin pas en faillite. Elle n'a pas de dettes et possède 60 milliards de francs de fortune, qui génèrent en principe un bon milliard de revenu annuel. En plus de ça, il y a dans les comptes annuels un excédent structurel d'environ 2 milliards entre les recettes et les dépenses. Cela fait donc un total de 3 milliards, et la 13^e rente va coûter 4,5 milliards par an. Donc, nous aurons rapidement un déficit de

1 à 2 milliards. La fortune de l'AVS permettrait de l'absorber pendant un certain temps, mais cela rendrait la bataille pour les réformes à venir beaucoup plus difficile. Si on veut aborder le prochain débat sur les rentes de veuve et les rentes de couple sans la pression des déficits, il faut que la hausse de la TVA soit acceptée. Je ne peux pas m'imaginer que des syndicats ou des forces de gauche mènent une campagne active affaiblissant à ce point-là nos chances d'obtenir une réforme acceptable pour les femmes, surtout une année de grève féministe.

Mais ces temps-ci, les gens ont tendance à voter avec leur porte-monnaie...

Il faut mesurer ce que représente ce 0,4 point de TVA sur le pouvoir d'achat des ménages. Par exemple, pour une paire de jeans à 100 francs, c'est 40 centimes. Au total, on estime que ça représenterait entre 7 et 12 francs par mois pour les salaires modestes et moyens. Et la TVA ne sera pas augmentée pour les biens de première nécessité. Ce qui affaiblit le pouvoir d'achat, ce sont les hausses de primes d'assurance-maladie. ■

PLUS DE 100 000 PERSONNES DISENT «PAS TOUCHE AUX SALAIRES MINIMUMS!»

RÉFÉRENDUM Le double des signatures nécessaires a été récolté contre la loi qui donne la priorité aux conventions collectives. Le peuple aura le dernier mot.

Antoine Grosjean

C'est un sacré tour de force! Réussir à récolter autant de paraphes, en grande partie durant la pause estivale, il fallait le faire. Ce mercredi 7 octobre, à Berne, une alliance réunissant syndicats et partis politiques a déposé à la Chancellerie fédérale plus de 100 000 signatures en faveur du référendum contre l'attaque sur les salaires minimums cantonaux et communaux. Soit plus du double exigé pour que le peuple soit appelé à se prononcer! Une large opposition se manifeste ainsi contre la décision de la majorité de droite du Parlement d'étendre le champ d'application des conventions collectives de travail (CCT). La collecte de signatures avait débuté fin juin, quelques jours après le vote des Chambres fédérales en faveur de l'ex-motion Ettlin, un texte qui porte un sérieux coup de canif au fédéralisme et qui bafoue la volonté populaire. Car les villes et les cantons adoptant un salaire minimum, même à la suite d'une votation, ne pourraient plus l'appliquer aux salariées et aux salariés des branches couvertes par une CCT déclarée de force obligatoire. «Les cantons seraient ainsi privés de compétences que leur confère la Constitution», remarque dans son communiqué de presse le comité référendaire «Pas touche aux salaires», qui réunit les deux grandes organisations faïtières syndicales, l'Union syndicale suisse (USS) et Travail.Suisse, ainsi que le Parti socialiste et les Vert-e-s.

VIVRE DE SON SALAIRE

Les premières victimes de cette réforme seraient les personnes actives dans les branches à bas salaires, comme l'hôtellerie-restauration, le nettoyage, la coiffure, la location de services ou le commerce de détail. Lors de la remise des signatures, Vania Alleva,

présidente d'Unia, a déploré une autre conséquence pernicieuse de cette offensive contre les salaires minimums: «Deux tiers des personnes qui en bénéficient sont des femmes. Porter atteinte aux salaires minimums, c'est aussi porter atteinte à l'égalité.» Pierre-Yves Maillard, président de l'USS, rappelle pour sa part qu'un salaire doit permettre de vivre. «Cette attaque remet en cause ce principe fondamental. C'est totalement inacceptable.»

«Quiconque affaiblit les salaires minimums touche précisément les salariés qui ont besoin de chaque franc pour vivre»

Vania Alleva, présidente d'Unia

Dans les cantons de Neuchâtel, de Genève et de Bâle-Ville, le peuple a approuvé des salaires minimums applicables à l'ensemble des salariés. Les villes de Zurich et de Winterthour en ont fait de même, et dans celle de Lucerne, le corps électoral a confirmé le 28 septembre le salaire minimum légal sans dérogation pour les CCT. Même le parlement à majorité bourgeoise du canton du Tessin a adopté une telle mesure. Par ailleurs, la population vaudoise a voté le 14 juin pour un salaire minimum (dont la loi d'application est encore en discussion) et le canton du Valais se prononcera le 29 novembre sur ce sujet. Enfin, à Bienne, une initiative dans ce sens a abouti, mais elle fait l'objet d'un recours des milieux économiques.

UNE MESURE QUI A FAIT SES PREUVES

Le comité référendaire souligne que les salaires minimums en vigueur ont fait leurs preuves. «Là où ils ont été



THÉRIY PORCHET

Les cartons contenant les 100 000 signatures déposées à Berne le 7 octobre, qui sont le signe d'une large opposition contre l'attaque sur les salaires minimums cantonaux et communaux.

introduits, les salaires de misère sont moins nombreux, sans que le chômage augmente.» Les différents rapports d'évaluation officiels réalisés à Genève ont confirmé cet effet salutaire. «Quiconque affaiblit les salaires minimums touche précisément les salariés qui ont besoin de chaque franc pour vivre, avertit Vania Alleva. Avec cette réforme, on ne s'en prend pas seulement aux plus démunis, mais on met également sous pression l'ensemble du niveau des salaires.»

Pour Jacqueline Badran, vice-présidente du PS Suisse, «la majorité du Parlement n'a pas digéré les décisions démocratiques prises dans les cantons et les communes. Cette loi piétine la démocratie directe et bafoue un principe confirmé à plusieurs reprises par le Tribunal fédéral: les salaires minimums sont des instruments de politique sociale dont disposent les cantons et les communes.» Certes, la modification de loi voulue par la droite garantit que les salaires

minimums déjà en vigueur resteraient valables, même dans les branches soumises à une CCT de force obligatoire. En revanche, ils ne pourraient plus être adaptés au renchérissement, ce qui signifie qu'avec l'inflation, les salaires réels diminueraient inexorablement au fil des années. Avec le coût de la vie qui ne cesse de grimper ces temps-ci, c'est un argument de plus à la longue liste de ceux qui, espérons-le, convaincront la population suisse de renvoyer cette réforme inique à l'expéditeur. ■

La Grève féministe à trouvé son mot d'ordre: réduire le temps de travail

LUTTE A Lausanne, des assises nationales ont permis de préciser les revendications autour du thème du «care» pour la mobilisation du 14 juin 2027.

Aline Andrey

Le 14 juin 2027, les collectifs de La Grève féministe au niveau national espèrent des mobilisations d'ampleur comme en 2019 et en 2023. A Lausanne, le 3 octobre dernier, des assises nationales ont permis de préciser les revendications autour du large thème du *care*. Plus de 130 militantes de toute la Suisse, dont bon nombre de syndicalistes, y ont participé. Tamara Knezevic, secrétaire syndicale à Unia et membre depuis le début du collectif vaudois de la Grève féministe, nous résume cette journée intense en échanges.

QUESTIONS RÉPONSES

Quels grands axes ont surgi de cette journée de réflexion?

Pour la première fois, depuis 2019, nous avons réussi à nous mettre d'accord sur un mot d'ordre au niveau national, même si, bien sûr, les réalités cantonales et communales sont

variées. C'est à mon avis une grande avancée, car généralement nous avons envie de tout thématiser avec le risque que le message se perde. Car si tout devient priorité, rien n'est prioritaire. Nous nous sommes donc mises d'accord sur une revendication principale: la réduction du temps de travail sans perte de salaire et sans intensification du travail, ainsi que la prise en charge collective du travail non rémunéré du *care*.

Le temps de travail touche toute la société, pas spécifiquement les femmes...

En effet. En plus d'être un thème historique pour les syndicats, il est intersectionnel, car il touche à la santé, physique et mentale, au temps libre, à la vie de famille, et à l'écologie en réduisant l'empreinte des transports et de la production. Réduire le temps de travail signifie aussi qu'il soit mieux distribué, même si le taux de chômage est bas. Je rappelle que la Suisse est le pays européen où l'on travaille le plus.

Pensez-vous à une semaine de 35 heures?

Nous avons décidé de ne pas préciser de chiffres, car beaucoup de modèles existent. Et pour certains

secteurs, cela peut être compliqué. Surtout quand on est payé à l'heure, comme les femmes de chambre dans les hôtels par exemple, qui ont besoin de travailler beaucoup justement pour s'en sortir financièrement... d'où l'importance d'articuler cette

revendication selon les secteurs. De passer de 43 heures dans le nettoyage à 35 heures, c'est un saut énorme. La campagne de longue haleine pour une réduction du temps de travail passe aussi par des négociations entre employeurs et syndicats. ■



OLIVIER VOGELS/ARCHIVES

Tamara Knezevic, secrétaire syndicale à Unia Vaud, à la grève féministe de 2023 à Lausanne.

BRÈVE

PRIMES MALADIE: L'USS APPELLE AU CHANGEMENT

La douloureuse est tombée mardi 29 septembre pour les primes d'assurance-maladie de l'an prochain, suscitant comme d'habitude de nombreuses réactions. Dont celle de l'Union syndicale suisse (USS) qui, face à l'augmentation moyenne de 5% annoncée, demande une modification de la loi afin de freiner cette nouvelle flambée. Selon la faïtière, rien ne justifie que le financement des coûts de la santé, dont la hausse est presque exclusivement à la charge des assurés, soit «aussi injuste socialement». Elle souligne que, «pour de nombreux ménages, la limite du supportable est dépassée depuis longtemps», ce qui incite de plus en plus de personnes à repousser leur consultation médicale afin d'éviter une participation aux coûts exorbitante. L'USS estime que rien n'oblige à aligner la hausse des primes sur celle des coûts de la santé. «Le Parlement pourrait modifier les dispositions légales pour plafonner l'augmentation des primes à 3%, par exemple.» C'est d'ailleurs ce que propose une motion de Pierre-Yves Maillard, président de l'USS. «Toute hausse des coûts supérieure à ce plafond devrait alors être financée par des impôts liés au revenu, plutôt que par des primes par tête, foncièrement antisociales.» La faïtière rappelle encore que les cantons doivent fixer dans leur législation la charge maximale que les primes peuvent représenter pour les ménages, comme les y oblige le contre-projet à l'initiative d'allègement des primes, entré en vigueur en début d'année. ■ AG

RÉFÉRENDUM EN VUE CONTRE L'EXTENSION DU TRAVAIL DU DIMANCHE

VENTE Le Conseil national a approuvé une modification de la loi qui permettrait de tripler le nombre d'ouvertures dominicales. Si le Parlement ne rectifie pas le tir, Unia se dit prêt à rétorquer.

Manon Todesco

Il s'en est fallu de deux voix. Le 2 octobre, le Conseil national a décidé de ne pas suivre le Conseil des Etats et de donner le feu vert à une nouvelle extension du travail dominical dans le commerce de détail. En approuvant cette modification de la loi, qui fait suite à une initiative du Grand Conseil du canton de Zurich, l'objectif est de porter le nombre d'ouvertures dominicales dispensées d'autorisation de quatre à douze par an dans la vente, soit trois fois plus.

PERSONNEL MÉPRISÉ

Une décision désastreuse, juge Unia. Des membres du syndicat étaient présents devant le Palais fédéral, dès le lever du soleil, pour distribuer des tracts aux parlementaires avant leur participation à la dernière session d'automne. Cela n'aura pas suffi.

«Le Parlement a ignoré les préoccupations du personnel de vente en exprimant ouvertement que la protection des travailleuses et des travailleurs n'était pas une priorité pour la majorité parlementaire, s'indigne Leena Schmitter, coresponsable du secteur tertiaire chez Unia. Vouloir sans cesse étendre le travail du dimanche, c'est mépriser la protection de la santé des salariés et la volonté clairement exprimée par le peuple.»

Le syndicat rappelle dans un communiqué de presse que, d'après ses évaluations, le peuple a refusé la libéralisation des heures d'ouverture des commerces dans près des deux tiers des votations ces vingt dernières années. «La loi néglige non seulement les salariés, mais aussi les besoins de la population, souligne Unia. Une majorité des cantons n'utilise d'ailleurs même pas les quatre ouvertures dominicales autorisées actuellement.»

SANTÉ EN DANGER

Lors de cette action, les syndicalistes et les militants de la branche ont rappelé



Les militants d'Unia ont organisé une action sur la place Fédérale pour appeler les conseillers nationaux à voter contre l'extension du travail du dimanche, sans succès.

les conséquences d'une augmentation du travail dominical sur la santé mais aussi sur la vie privée, dans un secteur où les horaires sont déjà très étendus et la charge de travail intense. «La vente laisse moins de temps pour se reposer, pour la famille et les loisirs, augmente les risques de maladies cardiovasculaires, de troubles articulaires et dorsaux, de troubles du sommeil et de dépression. Ce sont là des effets très concrets pour les personnes concernées.»

A terme, les salariés du nettoyage et de la logistique seraient eux aussi touchés, car il faudra nettoyer les commerces et les approvisionner. «Participer à la vie

sociale deviendrait plus difficile pour eux, ajoute Unia. Ils seraient absents des fêtes de famille, et leur engagement dans une association ou un parti serait fortement limité.»

PRÊTS À CONTRE-ATTAQUER

D'un point de vue économique, le syndicat estime que les avantages sont minimes, car un franc ne peut être dépensé qu'une fois. «Des études démontrent que des horaires d'ouverture prolongés n'apportent guère de chiffre d'affaires supplémentaire, mais que le chiffre d'affaires se répartit, explique Unia. Cela n'incite donc pas à embaucher davantage. En même temps, la

pression que subit le personnel s'accroît encore.»

Pour Unia, il est urgent que le Parlement rectifie le tir lors de la prochaine session et corrige cette «mauvaise décision» du Conseil national, qui ne doit pas s'accommoder d'une extension massive du travail dominical. Déterminé à défendre le dimanche libre et sous le slogan et les pancartes «I love Sundays», Unia assure qu'il lancera un référendum contre ce projet aux côtés de ses alliés et des salariés si les parlementaires ne reviennent pas en arrière. ■

BRÈVES

POUR DES TRANSPORTS PUBLICS GRATUITS

L'initiative populaire fédérale dite «Pour des transports publics gratuits» a été présentée le 1^{er} octobre au Palais fédéral. Portée par un comité dont font notamment partie Agissons!, la JeuneATE et l'Union des étudiants de Suisse (UNES), elle entend favoriser le report de la voiture vers les transports publics et les mobilités actives, tout en rendant ces derniers accessibles à toutes et à tous. Concrètement, le projet prévoit des gratuités régionales ainsi qu'un abonnement national facultatif plafonné à 1095 francs par an. Des gratuités ciblées seraient accordées notamment aux moins de 26 ans, aux personnes en formation, aux retraités et aux ménages à faibles revenus.

Mais pour ses initiants, la gratuité ne suffit pas: il faut aussi renforcer massivement l'offre. L'initiative réclame davantage de trains et de bus, des cadences accrues, de meilleures correspondances, des dessertes régionales renforcées et une meilleure combinaison entre transports publics, vélo et mobilité partagée.

Pour financer cette transformation, le comité propose un fonds d'au moins 8 milliards de francs par an, soit 1% du PIB, qui serait notamment alimenté par une contribution des grandes entreprises, une taxe progressive sur les véhicules les plus chers et polluants et une réaffectation partielle du fonds routier FORTA. En combinant ces leviers, l'initiative propose un financement stable et transparent pour développer les transports publics, sans hausse de TVA, sans augmentation générale des impôts et sans augmentation du prix des billets et abonnements dans les décennies à venir. «Une réponse durable et solidaire», estiment les initiants. ■ **MT**

ATTAQUE POLITIQUE CONTRE LES AFGHANES

La reconnaissance du statut de réfugiée des femmes afghanes est remise en cause via une motion de l'UDC. Le Conseil des Etats a décidé, le 1^{er} octobre, d'y mettre un frein en la renvoyant en commission. Deux semaines plus tôt, la droite et une partie du centre du Conseil national avaient pourtant accepté la proposition qui veut revenir à des admissions provisoires uniquement. «En votant cette motion, le Conseil national a estimé qu'être une femme sous le régime taliban, c'était ne pas être persécutée», avait réagi le CSP Genève, pour qui la motion s'attaque aux fondamentaux du droit d'asile. Elle entre également en contradiction avec l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne de 2024 qui indique que le sexe et la nationalité sont suffisants pour reconnaître une persécution collective des femmes afghanes, comme l'explique les Jeunes Vert-e-s dans une pétition en ligne intitulée: «L'asile est un droit, pas un crime».

Le CSP Genève rappelle que, depuis la prise de pouvoir des talibans en 2021, «les filles et les femmes ne peuvent plus aller à l'école après l'âge de 12 ans, n'ont plus le droit de sortir sans être accompagnée par un homme et ne peuvent plus travailler pour des organisations internationales ou l'Etat. Les mariages forcés, les mariages précoces et les mariages d'enfants se sont multipliés, de même que les violences domestiques et dans la sphère publique». En 2023, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) avait estimé que les demandeuses d'asile afghanes pouvaient être considérées comme victimes «à la fois d'une législation discriminatoire et d'une persécution religieuse». Il donnait aussi la possibilité aux Afghanes au bénéfice d'une admission provisoire de déposer une nouvelle demande d'asile. ■ **AA**

Ville de Lucerne: «oui» au salaire minimum

VOTATIONS Appelés à se prononcer sur l'abrogation du dispositif, les citoyens ont validé son maintien par 67,6% des votants. Un signal fort en vue du référendum national.

Rocco Zacheo

Les remparts qui défendent le salaire minimum dans la ville de Lucerne ont résisté ce dimanche 27 septembre. Les partis bourgeois,

qui avaient soumis au peuple leur volonté d'abroger le dispositif, ont subi un revers lors de la votation consacrée à ce thème brûlant. Une large majorité des votants, 67,6% précisément, a exprimé sa volonté de maintenir en vigueur une mesure qui prévoit un salaire minimum de 22,75 francs l'heure. Le résultat met ainsi à l'abri les couches de la population aux revenus les plus faibles. Il permet également de poursuivre en la matière

le mouvement vers l'égalité entre les femmes et les hommes.

DERNIER MOT AU PEUPLE

Au-delà de sa dimension locale et de ses enjeux restreints sur le plan géographique, le vote constitue un signal fort à l'échelle nationale. Car le Parlement a décidé, en juin dernier, d'attaquer cette mesure sociale là où elle est opérationnelle, en donnant la primauté aux salaires fixés par les conventions

collectives sur les dispositifs existants dans certaines villes et certains cantons. Portée par le front bourgeois, cette position a provoqué la réaction immédiate du bloc syndical et des partis de gauche. Un référendum a dès lors été lancé et a abouti, la récolte de signatures est sur le point d'être couronnée de succès. Celles-ci seront déposées à la Chancellerie fédérale dans la journée du 7 octobre. Quant à lui, le peuple sera appelé à donner son avis dans les mois à venir.

D'autres centres urbains connaissent également le salaire minimum. A Zurich comme à Winterthur, le dispositif qui garantit des revenus dignes a été plébiscité et est désormais opérationnel. Ailleurs, des villes envisagent de rejoindre le mouvement: à Berne, Bienne et Schaffhouse, le processus est lancé. Le mouvement a aussi gagné du terrain à l'échelle cantonale. Neuchâtel a ouvert la voie il y a déjà longtemps; Genève, le Tessin et Bâle-Ville sont de la partie, tandis que le Jura entend améliorer son dispositif afin d'intégrer des catégories professionnelles laissées sur le bas-côté. Une initiative a été lancée dans ce but. Enfin, le Valais a déposé, à son tour, une initiative, ce qui amènera les citoyennes et les citoyens à se prononcer dans les urnes le 29 novembre prochain. ■



D'autres centres urbains envisagent de rejoindre les villes dotées d'un salaire minimum : à Berne, Bienne et Schaffhouse, le processus est lancé.



Salaire trop bas ?

Trop de stress ?

**Dites-nous ce qui doit
changer dans la coiffure.**

Remplissez le sondage

**Votre voix
compte !**



Faire grève dans

les soins, c'est possible !

**Commande notre guide pratique
en ligne et prépare-toi à nos côtés
pour la Grève du Care 2027 !**



LE TOUR DES FRONTALIERS EN TRENTE QUESTIONS

ÉCONOMIE Une étude collective livre des clés permettant de mieux saisir le monde de ces travailleurs pendulaires et de tordre le cou à des préjugés répandus.

Rocco Zacheo

Ce sont trop souvent des mal-aimés et des mal vus par une frange importante des résidents en Suisse qui les côtoient au quotidien, dans la sphère professionnelle comme ailleurs. Les frontaliers, les «frontals», comme on les désigne parfois avec une touche dépréciative, sont au cœur de toutes sortes de considérations hâtives quand ils ne constituent pas, à leurs dépens, le socle sur lequel des partis populistes, voire xénophobes, construisent leurs arguments électoraux. Ces victimes de préjugés tenaces méritaient depuis longtemps qu'une étude se penche sur leur situation et établisse une cartographie d'un univers professionnel riche et fécond, avec ses multiples particularités et ses aspects encore largement méconnus du grand public. C'est à cette tâche que s'attelle *Le travail frontalier en Suisse: 30 questions*. L'ouvrage collectif porte la signature du journaliste, politologue, ancien dirigeant syndical et élu PS au Conseil national, Jean-Claude Rennwald. Il est accompagné dans cette entreprise éditoriale par un autre politologue et journaliste, Daniel Droz, ainsi que par le professeur de géographie Alexandre Moine et par le docteur en sciences sociales, ancien conseiller national, Stéphane Rossini.

TOUT EST PASSÉ AU TAMIS

On reconnaîtra d'emblée au livre un atout: celui de condenser de manière agile et synthétique des problématiques touffues. Ainsi, en trente questions précises, déployées sur cinq chapitres et une conclusion, c'est tout un écosystème qui se dessine, apportant des éclairages dans des domaines aussi divers que pertinents. Depuis l'histoire et la définition du statut de frontalier jusqu'à son impact économique et social, en passant par les questions liées aux assurances sociales et à l'impôt, par les tensions de part et d'autre des frontières, et par des considérations liées à l'environnement, à la culture et à la société, tout ou presque est passé au tamis.

Au fil des pages, quelques données chiffrées permettent de donner une dimension concrète au phénomène. On apprend, par exemple, que la Suisse – qui compte quatorze cantons confinant à un pays européen – accueillait, au quatrième trimestre 2025, 411 000 frontaliers, soit 7,66% de la population active. Ce nombre global est cinq fois supérieur à celui d'il y a un demi-siècle. Parmi ces travailleuses et ces travailleurs, 236 000 proviennent de France. Genève est le canton qui



La Suisse accueillait, au quatrième trimestre 2025, 411 000 frontaliers, soit 7,66% de la population active dans le pays.

emploie le plus de main-d'œuvre venue d'ailleurs (les frontaliers occupent plus de 25% des emplois genevois), suivi du Tessin, de Vaud, puis de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne. On le sait depuis longtemps déjà, et l'ouvrage le rappelle: sans l'apport de cette force de travail, des branches comme l'industrie horlogère, la construction, l'hôtellerie-restauration et la santé n'auraient pas du tout la même physionomie. A titre d'exemple, les auteurs évoquent le cas des Hôpitaux universitaires genevois (HUG), qui comptent 4000 frontaliers parmi leurs 12 000 salariés.

On découvre également dans cette étude qu'un tiers de ces travailleurs disposent d'un niveau d'études supérieur, universitaire ou délivré par une haute école spécialisée, tandis que 45% ont une maturité ou un titre équivalent. D'autres données chiffrées sont particulièrement significatives, notamment celles qui ont trait aux rémunérations.

La fourchette des salaires des frontaliers s'étend en moyenne de 4000 à 5500 francs, ce qui équivaut à 4280 et 5885 euros. Sachant qu'en 2025, le salaire médian en France était de 3600 euros (contre 7024 francs en Suisse), on tient là la principale motivation qui pousse des centaines de milliers de travailleurs à franchir la frontière. Un frontalier travaillant à Genève pourra ainsi compter sur une rémunération 2,7 fois plus élevée qu'en France voisine. A noter que, dans la plupart des cantons, le salaire des citoyens de pays limitrophes travaillant en Suisse demeure inférieur à celui des résidents d'ici. Cet écart s'est réduit au fil des ans, mais demeure très important au Tessin, selon Renzo Ambrosetti, ancien coprésident d'Unia, cité dans le livre.

Plus loin dans l'ouvrage, un chapitre conséquent est consacré aux aspects administratifs, et tout particulièrement

aux obligations et aux prestations qui concernent cette frange de la population. AVS, deuxième pilier, assurance maladie, accès au chômage, conventions collectives de travail, impôts: cette partie relève du vade-mecum, du manuel d'instruction utile pour comprendre les mécanismes particuliers régissant ce statut.

RÉFLEXES XÉNOPHOBES

Pour en savoir davantage sur la perception que l'on a du frontalier des deux côtés de la frontière, il faut lire l'avant-dernier chapitre. Il y est question des réflexes xénophobes, alimentés entre autres par le Mouvement citoyen genevois (MCG) et la Lega dei Ticinesi. Dans leur pays de résidence, ces travailleurs souffrent également d'une forme d'hostilité, motivée par les disparités salariales qui confèrent aux frontaliers un pouvoir d'achat et un confort de vie nettement supérieurs.

Les auteurs notent encore, chiffres à l'appui, combien l'attrait exercé par la Suisse provoque des pénuries de main-d'œuvre dans les pays limitrophes, en particulier en France. Un phénomène particulièrement mesurable dans le secteur des soins hospitaliers. Le cinquième et dernier chapitre offre une vue d'ensemble de l'impact des frontaliers sur des questions telles que le logement, l'environnement, les transports ou encore la culture et le sport. Ce qui clôt le tour d'un monde foisonnant, analysé avec rigueur par les quatre auteurs de l'ouvrage. ■

«Le travail frontalier en Suisse: 30 questions», par Jean-Claude Rennwald, Daniel Droz, Alexandre Moine, Stéphane Rossini, Editions Alphil, 148 pages (2026).

Grande mobilisation à Berne pour un monde sans frontières



La manifestation «Entre nous pas de frontières!», soutenue par Unia, a réuni des milliers de personnes à Berne, samedi 26 septembre. Les messages de soutien aux personnes migrantes étaient légion. Au terme du cortège, le coprésident du groupe d'intérêt Migration d'Unia, Cyprien Baba, a rappelé: «Les travailleurs et les travailleuses n'ont rien à gagner s'ils se battent les uns contre les autres. Au contraire, une attaque contre une personne migrante, c'est une attaque contre tous les travailleurs.» Notre reportage au cœur de la manifestation est à retrouver sur [evenement.ch](https://www.evenement.ch). Massimo Greco/Photos Olivier Vogelsang

LE CAPITALISME, UNE DOUBLE EXPLOITATION

PUBLICATION Dans un ouvrage fouillé, des chercheurs explorent les liens qui unissent l'exploitation du travail humain et la dégradation de la nature.

Jean-Claude Rennwald

Pendant longtemps, on a raconté l'histoire du capitalisme comme une aventure technique et industrielle, celle des machines, des usines, du charbon, puis du pétrole. C'est en suivant une intuition formulée par Karl Marx, que Lucie Sarfaty et Mathieu Vidard, accompagnés de six autres chercheurs, reformulent ce récit éculé et renouent les liens existant entre l'exploitation du travail humain et les atteintes faites à la nature. Cet ouvrage collectif, *Capitalisme, une histoire de la Terre*, reconstruit un pan de l'histoire économique en contestant les trop nombreuses simplifications.

UNE VISION TRONQUÉE

«Cette vision tronquée, ajoutent les auteurs, efface l'essentiel. Bien avant l'ère industrielle, le capitalisme s'est construit sur l'exploitation des terres, sur les défrichements massifs, sur l'appropriation des ressources naturelles, sur la mise au travail contrainte des corps humains et animaux, sur la circulation mondiale des plantes, des céréales, des marchandises et des populations.» A tel point qu'au Moyen Âge déjà, de nombreuses céréales (riz, maïs, blé) étaient cultivées sur plusieurs continents, ce métissage accompagnant et stimulant la mondialisation des échanges. Dans un autre registre, la transformation du bois en charbon de bois a permis d'obtenir un combustible bien plus performant, mais cette activité a eu un coût environnemental, car elle a accéléré la déforestation. Quant aux monocultures, elles ont généré de véritables catastrophes. En 1845, en Irlande, un parasite a ravagé les cultures de pommes de terre – les seules pratiquées – causant une famine massive et plus d'un million de morts, et poussé deux millions d'habitants à migrer vers les Etats-Unis.

UNE HISTOIRE ANCIENNE

Sur le long terme, ces pratiques ont contribué à la crise climatique, à l'effondrement de la biodiversité et à l'épuisement des ressources, qui ne sont donc pas des accidents récents, «mais les prolongements d'une trajectoire ancienne faite de choix politiques, économiques et sociaux répétés».



L'exploitation de la nature a contribué à la crise climatique, à l'effondrement de la biodiversité et à l'épuisement des ressources.

Ces modes de faire sont construits sur l'idéologie d'une consommation sans limites et d'une croissance que l'on croit infinie, mais qui deviennent toujours plus risquées pour de nombreuses populations (famines, montée du niveau des océans, etc.). La pénurie se transforme ainsi en «spirale de misère» qui fragilise aussi l'Etat, incapable de collecter ses impôts dans un contexte d'effondrement de l'activité. L'accélération des rythmes et des innovations alimentent par ailleurs des révoltes sociales. Dans l'Angleterre du XIX^e siècle, des ouvriers artisans détruisent des milliers de métiers à tisser par peur de perdre leur emploi.

POST-CROISSANCE

Lucie Sarfaty, Mathieu Vidard et leurs collaborateurs ne défendent pas l'idée d'une décroissance généralisée, mais celle d'une post-croissance, «récit fondé sur la soutenabilité économique, la justice sociale et la redéfinition

démocratique des besoins». Celle-ci implique notamment que le produit intérieur brut (PIB) ne soit plus le seul marqueur de l'activité économique, «car le PIB ne dit rien de la répartition des richesses: il peut croître alors même que la pauvreté s'aggrave, dès lors que seuls les revenus les plus élevés progressent». Dans ces conditions, et pour éviter une catastrophe écologique majeure, il importe de ralentir certaines formes d'activités économiques polluantes ou inutiles, afin de favoriser une qualité de vie durable et plus égalitaire.

Dans cet esprit, il conviendrait d'assumer un «autoproduktivisme», c'est-à-dire de privilégier les facteurs sociaux et écologiques plutôt que ceux qui sont exclusivement économiques. Derrière cette affirmation, il y a incontestablement matière à réflexion pour les forces progressistes, en particulier les syndicats. D'autant plus que, pour Lucie Sarfaty et Mathieu Vidard,

cela pourrait passer par un travail plus lent, l'usage de technologies durables et non pas «high-tech», fortement polluantes, ou encore par «la réduction du temps de travail pour accompagner la décroissance de certains secteurs, tout en libérant du temps pour d'autres activités». Dans un tel monde, nous apprendrons à vivre dans les limites de la planète, non comme une contrainte, mais comme une promesse. «Cette histoire ne fait que commencer», lancent les auteurs dans leur conclusion. Effectivement, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir, mais le temps presse. ■

«Capitalisme, une histoire de la Terre», sous la dir. de Lucie Sarfaty et Mathieu Vidard, Ed. Les Liens qui libèrent, 160 pages (2026).

La justice turque s'attaque à Suzan Samanci, écrivaine kurde établie en Suisse

POLITIQUE L'auteure, qui réside depuis dix-huit ans à Genève, a été arrêtée à Istanbul, puis soumise à une interdiction de quitter le territoire turc.

Rocco Zacheo

Les coups de force du pouvoir turc ne cessent de s'abattre sur une frange de la population du pays. De nombreux intellectuels, politiciens, militants, étudiants ou encore simples opposants en ont fait ou en font l'expérience, confrontés à des décisions de justice qui semblent arbitraires. Le dernier exemple en date est celui d'une figure établie en Suisse romande. L'écrivaine Suzan Samanci, qui réside à Genève depuis dix-huit ans, a été arrêtée il y a plusieurs jours à l'aéroport d'Istanbul, alors qu'elle se rendait dans sa ville natale, Diyarbakir. Incarcérée dans un premier temps, puis remise en liberté à l'issue d'un interrogatoire, elle est désormais soumise, sur décision d'un procureur, à une interdiction de quitter le pays. Exilée depuis 2008, l'auteure attend d'être convoquée par un juge pour une première audition. Joint par téléphone, l'ami de longue date de Suzan Samanci et président de l'Association pour la promotion du Fonds kurde Ismet Chérif Vanly, Ihsan Kurt, note que

«ce genre de procédure peut prendre beaucoup de temps, dans certains cas jusqu'à une année, avant qu'un représentant de la justice ne décide de recevoir l'accusé». Pas question, en attendant, d'obtenir l'autorisation de regagner Genève. Le dossier est aujourd'hui entre les mains de deux avocates mandatées pour assurer sa défense. Dans un avenir proche, il s'agira de répondre aux accusations dont Suzan Samanci fait l'objet.

PHOTOS ET COMMENTAIRES SCRUTÉS

De quoi serait-elle précisément coupable? Ihsan Kurt évoque d'anciens commentaires publiés il y a près de sept ans sur les réseaux sociaux, dont le contenu critique n'aurait pas été du goût des autorités. De toute évidence, la justice turque les aurait conservés dans un dossier pour les faire resurgir à la première occasion. A cela s'ajoutent des photos remontant à 2023, prises lors d'une manifestation pacifique à laquelle l'accusée avait participé. Celle-ci dénonçait une nouvelle fois les dispositions du Traité de Lausanne de 1923, qui a marqué la naissance de l'Etat turc moderne tout en anéantissant la promesse, formulée trois ans plus tôt, de la création d'un Etat kurde autonome. Le cas de Suzan Samanci, comme celui de dizaines d'opposants au régime en place à Ankara, témoigne

de la persistance et de l'ampleur de la répression toujours à l'œuvre dans le pays. Et ce alors même que la question kurde a connu récemment des développements importants, avec un accord qui a permis au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) d'annoncer, en mai 2025, sa dissolution et le dépôt des armes. ■



Exilée depuis 2008, l'auteure attend désormais d'être convoquée par un juge pour une première audition.

BRÈVES

VOLKSWAGEN S'ATTAQUE AUX CONVENTIONS COLLECTIVES

La direction de Volkswagen a annoncé fin septembre la dénonciation de dix des douze conventions collectives couvrant plus de 100 000 salariés en Allemagne. Parmi les accords visés figure la convention-cadre qui fixe notamment le temps de travail et les congés, ainsi que des dispositions sur les salaires, les primes et la formation. Pour justifier sa décision, le constructeur invoque dans un communiqué la pression sur les coûts et la concurrence accrue, notamment des constructeurs chinois. Volkswagen estime devoir retrouver davantage de marge de manœuvre et a par ailleurs rejeté la revendication du syndicat IG Metall d'une hausse salariale de 5%. Ce dernier dénonce un «coup bas» porté au personnel et refuse que les salariés paient les difficultés de l'entreprise. IndustriAll Europe a également condamné une attaque «sans précédent» contre la négociation collective et le partenariat social. La résiliation de la convention salariale mettra fin à l'obligation de paix sociale au 1^{er} janvier 2027. IG Metall se dit prêt à entrer en grève pour défendre les accords dénoncés. ■ **MT**

LES SYNDICATS NÉERLANDAIS FONT PLIER LE GOUVERNEMENT

Après plusieurs mois de mobilisation du mouvement ouvrier aux Pays-Bas, le gouvernement a finalement renoncé, le 29 septembre, à son projet de plus de 6 milliards d'euros de coupes dans la sécurité sociale. Les syndicats avaient mené plusieurs actions, comme des assemblées, des distributions de tracts, des manifestations, allant jusqu'à une grève générale le 9 septembre. Parmi les mesures contestées figuraient la réduction de moitié de la durée maximale des allocations chômage, de 24 à 12 mois, un durcissement des conditions d'accès aux prestations ainsi que des économies sur les indemnités pour les personnes incapables de travailler et sur les pensions publiques. Une victoire de taille pour les syndicats nationaux qui entendent désormais peser sur les discussions concernant l'avenir de la sécurité sociale, notamment en matière de prévention des maladies de longue durée et de maintien dans l'emploi. ■ **MT**

LES JEUNES À L'HONNEUR

Le 7 octobre, à l'occasion de la Journée mondiale d'action pour le travail décent, la Confédération syndicale internationale (CSI) a mis les jeunes travailleurs et travailleuses au centre de ses revendications. Face au chômage, aux bas salaires, à la précarité et à la hausse du coût de la vie, les jeunes demandent de pouvoir construire leur avenir dans de bonnes conditions. Dans un communiqué, la CSI réclame des emplois décents, des salaires permettant de vivre, davantage de sécurité de l'emploi et le respect des droits des travailleurs. Pour Luc Triangle, secrétaire général de la faïtière, les emplois précaires, les faibles salaires et le renchérissement de la vie ne peuvent pas devenir la norme pour la nouvelle génération. «La syndicalisation donne aux jeunes travailleurs le pouvoir collectif de changer les choses. Les syndicats doivent créer l'espace nécessaire aux jeunes pour s'organiser, diriger et faire entendre leur voix. La lutte qu'ils mènent pour le travail décent est aussi un combat pour un avenir démocratique.» ■ **MT**



INDUSTRIE
Nestlé licencie sept travailleurs de plus de 58 ans. L'un d'entre eux témoigne.
PAGE 11

CONSTRUCTION
La nouvelle CCT vaudoise offre plus de protection lors des canicules et plus de vacances pour les apprentis.
PAGE 12



PAUSE CAFÉ
Noah Etienne, le maçon qui veut construire un pont entre jeunesse et syndicat.
PAGE 14

LES MAÇONS GENEVOIS CONSERVENT LEURS ACQUIS

LUTTES Syndicats et patrons se sont accordés sur la réhabilitation des spécificités cantonales, pour plus de protection du personnel mais aussi pour une meilleure attractivité du secteur.

Textes Manon Todesco

C'est une grosse victoire pour les travailleurs! A Genève, après des mois de discussions, les associations patronales et syndicales du secteur principal de la construction ont enfin trouvé un accord. Pour rappel, en mars dernier, après l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention nationale (CN), les représentants des employeurs avaient dénoncé son annexe 13 ainsi que la convention collective de travail (CCT) locale. Ces dernières améliorent les conditions de travail des maçons genevois, en prévoyant notamment une pause matinale payée et une indemnisation des frais globalement plus élevée, comme le panier-repas à 25 francs. Une décision unilatérale qui aurait eu des répercussions de taille pour les travailleurs, avec des baisses de salaires allant jusqu'à 400 francs par mois.

GAGNANT-GAGNANT

Les patrons ont finalement fait machine arrière. «Ils ont accepté de revenir à la table des négociations en septembre et c'est une très bonne chose,

commente Yves Defferrard, secrétaire régional d'Unia Genève. Le résultat final est très bon pour les deux parties, et la plus grande victoire, c'est que cet accord a été plébiscité des deux côtés. Nous sommes satisfaits et soulagés. C'est une solution qui profite à tous, car elle vient renforcer la protection des travailleurs et l'attractivité du secteur.» Concrètement, l'annexe 13 et la CCT locale ont été réintroduites et certains points de la CN ont été renforcés. Les travailleurs voient donc tous leurs acquis maintenus au moins jusqu'à fin 2031. Le compromis se joue sur l'indemnité de chantier. «Au niveau national, un montant de 9 francs par jour est prévu, et il sera de 6 francs à terme pour les Genevois», précise le responsable syndical.

La mobilisation prévue le 13 octobre au bout du lac est donc levée. «Les patrons sont bien conscients que les syndicats sont capables de mobiliser largement, cela a forcément pesé dans la balance, mais au final, on s'en sort tous très bien et c'est le principal», conclut Yves Defferrard. ■



OLIVIER VOGELSANG/ARCHIVES

Les associations patronales genevoises du secteur de la construction ont fait machine arrière et annulé la résiliation de l'annexe 13. Les maçons voient donc leurs acquis locaux maintenus, comme le panier repas à 25 francs.

LUTTER ENSEMBLE CONTRE LES MAUVAISES PRATIQUES

Dans leur communiqué de presse commun, syndicats et patrons genevois de la construction se félicitent de leur dispositif local de contrôle du marché du travail, qui est le fruit d'un partenariat social éprouvé de longue date dans le secteur. «Au sein de la Commission paritaire genevoise du gros œuvre, financée par un fonds paritaire local

doté par une contribution professionnelle obligatoire, les partenaires sociaux continuent à investir de nombreux moyens pour contrôler et garantir le respect des conditions de travail.» A l'heure des Bilatérales III, il y a là un engagement qui permet de lutter paritairement contre la concurrence déloyale et le dumping salarial. ■ **MT**

Les nettoyeuses fribourgeoises déterminées à améliorer leur CCT

TERTIAIRE La première assemblée fribourgeoise des travailleuses du nettoyage s'est tenue samedi 3 octobre. Le personnel veut s'investir dans les négociations à venir.

Massimo Greco

C'est ce qu'on appelle un départ réussi. Le samedi 3 octobre, Unia Fribourg organisait la première assemblée cantonale des travailleurs et des travailleuses du nettoyage. Plus d'une dizaine de nettoyeuses – actives dans des milieux très différents – ont répondu présent à l'appel du syndicat, ce qui réjouit Edy Zihlmann. «Nous sommes très heureux de l'affluence pour cette première rencontre,



THIERRY PORCHE/PHOTO D'ILLUSTRATION

Près de 20 000 personnes sont soumises à la CCT du secteur du nettoyage en Suisse romande.

assure le secrétaire syndical. C'est le fruit du travail mené par Unia Fribourg sur le terrain. Le taux de syndicalisation dans la branche est lui aussi en hausse. Il est normal que cela prenne un peu de temps pour mobiliser plus largement lors d'une assemblée, mais les travailleuses qui sont venues sont déterminées.» Une volonté qui sera primordiale pour faire valoir les revendications des salariées de la branche, alors que de grandes échéances approchent. La convention collective de travail (CCT) romande arrivera à échéance d'ici à fin 2028. Mais dans le nettoyage, on s'y prend à l'avance! L'année 2027 sera donc consacrée aux négociations. C'est pour cela qu'il est important pour Unia de connaître les problèmes rencontrés par celles qui sont sur le terrain et de pouvoir établir leurs priorités.

SONDAGE ROMAND

Un sondage a d'ailleurs été lancé pour permettre aux nettoyeuses romandes de s'exprimer. Les résultats définitifs de cette consultation seront dévoilés lors de la conférence professionnelle romande qui se tiendra en novembre à Lausanne. «Grâce à l'assemblée du 3 octobre, les travailleuses et les travailleurs fribourgeois seront représentés lors de cette réunion romande, indique Edy Zihlmann. La délégation cantonale veut s'investir pour préparer la campagne et établir le cahier de revendications en vue des négociations de l'année prochaine. Un groupe solide s'est formé et nous allons organiser plusieurs rencontres pour le faire grandir. L'objectif sera à la fois d'informer les employées sur l'avancement des négociations

pour la CCT et de déterminer quelles sont les actions que l'on peut mener localement.» Lors de l'assemblée fribourgeoise, les premiers résultats partiels issus du sondage romand ont été dévoilés. Sans surprise, la rémunération est le premier des soucis. «Les salaires dans la branche sont trop bas, développe Edy Zihlmann. Ça correspond aussi à ce que l'on remarque sur le terrain, à Fribourg. Au-delà du salaire brut, les questions d'horaires pré-occupent particulièrement. Cela concerne des cas où les heures supplémentaires ne sont pas payées ou, au contraire, où on retire du travail qui avait été promis – et donc le salaire qui allait avec.» Or, même si ces heures n'ont pas été travaillées, elles sont dues par l'employeur, car la nettoyeuse a organisé son agenda en fonction de cette mission. Les problématiques soulevées par les participants au sondage ne concernent pas uniquement les aspects salariaux. «Ce dont on se rend compte, c'est que les nettoyeuses ne se sentent pas du tout valorisées dans leur travail, note le secrétaire syndical d'Unia Fribourg. Leur travail n'est pas respecté, alors qu'il s'agit d'une tâche essentielle.» Ce respect, les personnes actives dans le nettoyage iront le chercher unies tout au long de l'année 2027. Et cette première assemblée fribourgeoise, tout comme l'assemblée générale vaudoise qui a réuni près de 300 personnes à Lausanne en juin, montre que les nettoyeuses sont prêtes à se mobiliser. ■

Le sondage peut encore être rempli sur la page: unia.ch/nettoyage

BRÈVE

DES CHAUSSURES POUR DÉNONCER LES FÉMINICIDES

Les Neuchâteloises et les Neuchâtelois peuvent participer à une collecte de chaussures usagées pour lutter contre les violences faites aux femmes et les féminicides. Les baskets, talons et autres mocassins ainsi récoltés serviront à la création de l'œuvre «Chaussures rouges», qui sera installée dans le péristyle de l'Hôtel de Ville de Neuchâtel. Les chaussures seront peintes en rouge lors d'ateliers participatifs organisés par les partenaires de cette action, à savoir les sections neuchâteloises du Centre social protestant, de Caritas et des Médecins du Monde. La récolte a débuté le 1^{er} octobre et l'exposition – qui s'inspire de l'œuvre de l'artiste mexicaine Elina Chauvet, «Zapatos Rojos», devenus symbole international de la lutte contre les féminicides – sera visible au centre-ville de Neuchâtel du 1^{er} au 10 décembre, dans le cadre des 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre. ■ **MG**

À VOS CRAYONS

AYERSE PRINTANIERE REVENT AU PRINTEMPS		ALLERGÈNE AU PRINTEMPS RASSEMBLÉ		PETIT POÈME RÉFUTE		PRONOM PERSONNEL DIVAGUE		DÉLESTÉES DE LEUR ADDITION CHOCOLAT À PÂQUES		LA PREMIÈRE À SORTIR DANS LE JARDIN		NOTE DE MUSIQUE TERRE ISOLÉE		ELLE SE RÉVEILLE AU PRINTEMPS
										ZÉRO PLAISANTÉ				
NOUS FAIT SIGNÉ EN MARS CHOCOLAT À PÂQUES							AUTREFOIS GERMINAL ÉPOQUES						DRAME JAPONAIS	
					EMPÊCHENT NOTE DE MUSIQUE									
TÊTE DE CANARD RENFORÇA				TEL LE LUNDI DE PÂQUES SIGNÉ DE PRINTEMPS					BOUCHE TORDUE		CONJON- TION ENRAGEA			
						TAPE SUR LE SYSTÈME DANS LES POMMES							MALADIE DE PEAU	
TEL LE CLIMAT AUJOURD'HUI		DÉSIRA	PIÈCE DE SOUTIEN		EN FIN DE COURRIER			TEMPS LONG						
							SOUFFLE FROID		MONTEE DES EAUX DÉSACCORD					POSÉ À TABLE
A MIS LE PRINTEMPS EN MUSIQUE	SAISON DES GLACES LA FIN DE LA FAIM				PEINT PAR BOTTICELLI PARTICULE									
											SURFACE AGRICOLE			
SON PREMIER EST FÉRIÉ				GLORIFIÉ								AGENT DE LIAISON		

© FORTISSIMOTS.COM

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: lundi à jeudi, 14h-17h30.
Permanence téléphonique 032 329 33 33:
lundi à jeudi, 9h-11h30 et 13h30-17h30.
Vendredi 9h-11h30.
Granges-Longeau: pour connaître les heures
d'ouverture, merci d'appeler le 032 653 01 11.
Lyss: le guichet est fermé. Une permanence
téléphonique est ouverte au 032 329 33 33.
Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

FRIBOURG

PERMANENCES

La permanence est ouverte par téléphone au
026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch.
En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou
un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone.
Les plages de temps encore disponibles sont
fournies lors de l'appel téléphonique. Les
entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

CAISSE DE CHÔMAGE

Bulle, rue de Vuippens 29.

Fribourg, rte des Arsenaux 15.

Lundi à jeudi, 8h30-11h30 et 13h30-16h30;
vendredi, 8h30-11h30.

BULLE - CHALET DE L'ENTRAIDE
DE MONTBARRY-LE PÂQUIER

Locations: Veuillez vous adresser à Mme Ariane
Zurcher, route de la Parqueterie 2, La Tour-de-
Trême, 076 605 71 41, ariane.zurcher@live.fr

GENÈVE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Lundi, 14h-18h; mardi, jeudi et vendredi, 9h-12h
et 14h-18h. Les permanences restent sur
rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone
au numéro ci-dessous). Les adhésions pouvant
être réalisées à nos guichets, nous invitons
les personnes qui ne sont pas membres et
qui souhaitent un conseil à se présenter dans
nos locaux. Permanence téléphonique: mardi à
vendredi, 9h-12h et 14h-18h, au 0848 949 120.

CAISSE DE CHÔMAGE

Rue des Gares 12. Lundi, 13h30-17h; mardi
à vendredi, 9h-12h et 13h30-17h; vendredi,
fermeture à 16h. **Envois des formulaires U1:**
geneve.pdu1@unia.ch

GROUPE DES RETRAITÉS

Comité des retraités

Les réunions ouvertes à tous les membres ont
lieu tous les 2^e mardis du mois de 10h à 13h,
dans les locaux du syndicat, 5, ch. Surinam.

NEUCHÂTEL

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel

Permanences syndicales: lundi, mercredi
et jeudi, 15h-18h.

Ouverture des secrétariats: lundi à jeudi,
10h-12h et 15h-18h.

Fleurier

Permanences syndicales: un jeudi sur
deux, 15h-18h (jours affichés sur la porte du
secrétariat).

Ouverture du secrétariat: mardi, 9h-11h30
et 14h-17h.

Le Locle

Pas de permanence syndicale.

Ouverture du secrétariat: jeudi, 9h-11h30
et 14h-17h.

**Permanence téléphonique pour toute la
région au 0848 20 30 90:** lundi à vendredi,
10h-12h et lundi à jeudi, 14h-18h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Fleurier, place de la Gare 3.
Mardi, 9h-11h30 et 14h-17h.

Chaux-de-Fonds, av. Léopold Robert 67. Lundi,
mardi et jeudi, 9h-11h30 et 14h-17h; mercredi,
14h-17h; vendredi 9h-11h30.

Le Locle, Crêt Vaillant 19.
Lundi, mardi et jeudi, 9h-11h30.

Neuchâtel, avenue de la Gare 3.
Lundi, mardi et jeudi, 9h-11h30 et 14h-17h;
mercredi, 14h-17h; vendredi 9h-11h30.

TRANSJURANE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Secrétariat de Delémont

Téléphone: lundi à jeudi, 9h-11h30 et 13h30-
17h30; vendredi, 9h-11h30, au 0848 421 600.

Delémont, rue de la Jeunesse 2.
Lundi à jeudi, 9h-11h30 et 13h30-17h30.

Porrentruy, rue du Temple 2.
Lundi, 13h30-17h30.

Saint-Imier, rue Francillon 20.
Mardi, 13h30-17h30.

Tavannes, rue du Quai 20.
Jeudi, 13h30-17h30.

CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont, place de la Gare 11.
Lundi et jeudi, 13h30-16h; mardi et vendredi,
9h-11h30; mercredi, 9h-11h30 et 13h30-16h.

Moutier, rue Centrale 11.
Lundi, 9h-11h30; mercredi, 13h30-16h.

Porrentruy, rue des Baïches 18.
Lundi, 13h30-17h30; jeudi, 9h-11h30.

Saint-Imier, rue Francillon 20.
Mardi, 13h30-17h30; jeudi, 9h-11h30.

Tavannes, rue du Quai 20. Lundi et mardi,
9h-11h30 et 13h30-16h; mercredi et vendredi,
9h-11h30; jeudi, 9h-11h30 et 13h30-17h30.

VALAIS

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Téléphone: 027 602 60 00, 8h30-11h30
et 14h-16h30.

Ouverture des guichets:
lundi, mercredi et vendredi.

Sion, Sierre, Martigny, Monthey: 9h-11h30.

Permanences du soir

Sierre: lundi, 17h-19h.

Monthey: mardi, 17h-19h.

Sion: jeudi, 17h-19h.

Martigny: jeudi, 17h-19h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Martigny, rue du Léman 19.

Monthey, avenue de la Gare 28.

Sierre, rue du Temple 3.

Sion, place du Midi 21.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, 8h30-11h30
et 14h-16h30; mercredi, 8h30-11h30.

VAUD

HORAIRES TÉLÉPHONIQUES:

Vous pouvez contacter les secrétariats au
0848 606 606 ou au 0041 848 606 606
depuis la France.

Lundi, mardi et jeudi, 9h-12h et 14h-17h;
mercredi, 9h-12h; vendredi, 9h-12h et 14h-16h.

**Permanences administratives et syndicales
sans rendez-vous:**

Aigle, route de la Zima 2.
Lundi, 14h30-18h30.

Lausanne, place de la Riponne 4.
Lundi, mardi et jeudi, 9h-12h et 13h30-18h;
samedi, 9h-11h.

Le Sentier, Grand Rue 44.
Mardi et jeudi, 9h-12h et 14h-18h.

Morges, Grand-Rue 73-75 (2^e étage).
Lundi, 16h-18h30.

Nyon, rue de la Morâche 3.
Mardi et jeudi, 9h-12h et 13h30-18h.

Payerne, rue du Simplon 1. Lundi, 16h-18h30.

Vevey, rue Haldimand 23.
Mardi et jeudi, 9h-12h et 13h30-18h.

Yverdon, avenue Paul-Cérésol 24.
Mardi et jeudi, 9h-12h et 13h30-18h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Aigle, route de la Zima 2.

Vevey, avenue Paul-Cérésol 24.

Lausanne, place Chauderon 5.

Nyon, rue de la Morâche 3.

Crissier, avenue des Alpes 51.

Yverdon, avenue Haldimand 23.

Payerne, rue Guillermaux 1.

Morges, Grand Rue 73-75.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, 9h-11h30
et 14h-16h30; mercredi, 9h-11h30.

SUISSE ROMANDE

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
CAISSE DE CHÔMAGE: 058 332 11 32

Lundi, mardi et jeudi, 8h-12h et 13h30-17h;
mercredi, 8h-12h; vendredi, 8h-12h
et 13h30-16h.

Contact pour l'envoi des documents:
caissechomage.unia.ch

FACILE

		3		6	2	7		
5	4		9		1			
	1	7		8		4		
4	5			1		2		6
	8						9	
7		6		4			8	5
		4		9		8	6	
			8		6			4
		8	7	3		5		

DIFFICILE

			9				2	8
3	7				4			
5				2			7	4
	1			6		8		
4								3
		7		5			4	
1	8			4				7
			7				9	6
7	3				2			

RÉSULTATS

I	E	E	S	N	E	C	N	E	I	A	W
E	R	V	N	O	S	I	D	T	V	A	I
S	D	W	E	I	N	I	R	E	E	L	E
E	N	H	C	B	E	T	O	E	R	E	D
E	T	O	E	I	S	S	D	E	N	E	E
R	E	A	R	E	N	E	V	D	N	I	T
N	O	E	E	I	R	E	F	E	N	N	O
I	N	E	W	I	R	D	E	H	E	T	O
V	T	I	R	A	V	H	E	I	T	E	B
N	E	I	R	E	D	E	N	O	R	I	H
R	D	S	I	O	D	G					

5	8	7	2	6	1	9	3	7
9	6	1	8	3	7	4	5	2
7	3	2	9	7	5	6	8	1
1	7	6	3	5	2	7	9	8
3	9	7	6	1	8	5	2	7
2	5	8	7	9	7	3	1	6
7	7	9	1	2	3	8	6	5
6	1	5	7	8	9	2	7	3
8	2	3	5	7	6	1	7	9

2	1	5	7	3	7	8	9	6
3	7	6	9	2	8	5	7	1
7	9	8	5	6	1	7	2	3
5	8	1	6	7	2	9	3	7
7	6	3	7	5	9	1	8	2
9	7	2	8	1	3	6	5	7
6	2	7	3	8	5	7	1	9
8	3	9	1	7	6	2	7	5
1	5	1	2	2	6	7	3	8

DIFFICILE

FACILE

BRÈVES

Le programme Movendo de 2027

Le 19 octobre, Movendo, l’institut de formation des syndicats, publie son nouveau programme de cours 2027. Pour l’année à venir, il propose une offre diversifiée autour du monde du travail, de la politique et de l’économie, de la communication, de la santé et de la numérisation. Au cœur de ces formations: des compétences concrètes qui permettent aux travailleuses et aux travailleurs de faire valoir leurs droits, de défendre leurs intérêts et d’agir collectivement. En 2027, Movendo poursuit le développement ciblé de son offre. Aux côtés des cours en présentiel qui ont fait leurs preuves, les formats courts, flexibles et

numérique seront renforcés. La formation continue devient ainsi encore plus accessible et permet de répondre rapidement aux enjeux et aux évolutions actuelles du monde du travail. Une attention particulière est portée à la formation des membres des syndicats, des militantes et militants, des représentantes et représentants du personnel ainsi que du personnel des syndicats. Les syndicats prennent en charge pour leurs membres les frais d’au moins un cours par an. ■

Plus d’informations et inscription: movendo.ch

Soutien aux Cinémas du Grütli

Rocco Zacheo

La chanson est connue de tout le monde: en matière de politique budgétaire et de coupes considérées comme nécessaires, la culture est toujours aux avant-postes parmi les victimes. Une illustration en est donnée par la Ville de Genève, qui annonce un coup de ciseau de 100 000 francs dans la subvention qu’elle accorde depuis plusieurs années aux Cinémas du Grütli. Cela représente près de 15% de l’enveloppe allouée à l’institution. La direction de celle-ci dénonce une

décision qui met à mal les équilibres de la maison, ce alors que la fréquentation a doublé en quelques années, qu’on y pratique des prix d’entrée modérés et qu’on y présente une programmation à la fois populaire et exigeante. Une pétition de soutien est désormais en ligne qui appelle les amoureux du 7^e art et de l’institution genevoise à s’opposer au plan imposé par les autorités. ■

Pour signer, rendez-vous sur: change.org

Manifestation en soutien à la Palestine

Massimo Greco

Les rues de Lausanne se teindront aux couleurs de la Palestine le samedi 10 octobre. Une large manifestation se tiendra dans la capitale vaudoise et rassemblera des soutiens de la cause palestinienne venus de toute la Suisse romande. Les organisateurs souhaitent ainsi honorer la résistance d’un peuple face au génocide mené par Israël, saluer sa lutte de libération et dénoncer la complicité des autorités suisses. «Que ce soit par l’absence de sanctions, la justification

des crimes ou même la modification de la loi pour faciliter le commerce de guerre», le gouvernement porte la responsabilité de chaque meurtre et de chaque acte de torture perpétré par Israël, affirment plusieurs associations de défense de la Palestine. Au-delà des banques et des partis de droite, ils exhortent aussi certains responsables politiques de gauche à cesser les discours moralisateurs et à soutenir la résistance palestinienne active. Le rassemblement se formera dès 15h, à la Riponne. ■

UNIA S'INSURGE CONTRE LES PRÉTENDUES RETRAITES ANTICIPÉES DE NESTLÉ

INDUSTRIE La fermeture de la ligne Special.T à Orbe a entraîné le licenciement de huit salariés, dont sept de plus de 58 ans. Or, la proposition faite par l'entreprise ne permettra pas à tous de partir sereinement à la retraite.

Textes Massimo Greco

Leur fin de carrière aura un goût résolument amer. Nestlé a annoncé le licenciement de huit travailleurs et travailleuses, sacrifiés à la suite de l'arrêt de la ligne de production de la gamme Special.T, sa marque de thé en capsules fabriqué à Orbe, dans le Nord vaudois. Parmi eux, sept ont plus de 58 ans, un âge où il est plus difficile de retrouver un emploi, surtout que plusieurs d'entre eux ont travaillé plus de vingt ans pour le géant de l'agroalimentaire. C'est donc très logiquement que les salariés touchés avaient accueilli avec soulagement la proposition de retraite anticipée avancée par Nestlé pour compenser cette mise sur le carreau en fin de carrière.

«Ce ne devrait pas être aux salariés de payer pour les échecs de la direction»

Mais le diable se cache dans les détails. Munis de la proposition de Nestlé, plusieurs travailleurs ont demandé conseil à Unia Vaud. «Ils voulaient savoir si cet arrangement leur permettrait vraiment de partir à la retraite, explique Nicole Vassalli, responsable du secteur Industrie à Unia Vaud. Nous aurions été ravis si ça avait été le cas, car cela aurait signifié que l'entreprise a à cœur d'accompagner ses employés licenciés. Une majorité d'entre eux auraient été très satisfaits.» Mais les conclusions du syndicat sont claires: «En réalité, il ne s'agit pas d'une retraite anticipée, contrairement à ce qui a été annoncé

aux salariés, assène la syndicaliste. Du moins, pas d'une retraite anticipée qui leur permette de vivre sereinement. A nos yeux, une préretraite implique un pont AVS jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite, ainsi qu'une compensation des cotisations LPP, afin que le travailleur n'ait pas une perte importante à ce niveau et puisse toucher à 65 ans une rente semblable à celle qu'il aurait eue s'il avait été salarié jusqu'à l'âge de la retraite. Or, dans ce cas, il s'agit d'une simple indemnité de départ, insuffisante pour compenser les énormes trous qui se formeront dans leur caisse de pension.»

UNE RENTE ATROPHIÉE

Une situation d'autant plus problématique que c'est précisément en fin de carrière que les travailleurs cotisent le plus. Après avoir analysé l'impact de cette prétendue «retraite anticipée» sur leurs rentes, une partie des salariés touchés a décidé de s'inscrire au chômage... ce qui montre bien que la solution proposée par le groupe – qui a enregistré un bénéfice net de 9 milliards de francs en 2025 – n'est pas une vraie préretraite. Mais alors combien les travailleurs perdraient en partant réellement à la retraite avec la proposition de Nestlé? «C'est difficile à dire, car cela dépend de la situation personnelle de chaque salarié touché et des possibles lacunes de prévoyance, indique Nicole Vassalli. Mais on peut dire que les pertes sont importantes, de l'ordre de plusieurs centaines de francs par mois sur leur rente. Ils sont déçus du traitement qu'ils reçoivent, alors que, pour certains, ils ont voué une grande partie de leur carrière à Nestlé. Ce ne devrait pas être aux salariés de payer l'addition lorsque les décisions de la direction de Nestlé se soldent par un échec.»

FERMETURE TOTALE DE LA DIRECTION

Le syndicat a été mandaté pour négocier une meilleure offre pour les employés licenciés. «Mais la direction a fait preuve d'une fermeture totale, se désole la secrétaire syndicale. Ils nous ont dit qu'ils ne proposeraient rien de plus.» Face à ce constat, Unia Vaud a tenu à faire savoir aux autres travailleurs le sort qui était réservé à ceux qui ne seront plus leurs collègues à partir du 1^{er} janvier 2027. «Nous avons organisé un tractage à la sortie du site et les autres employés pensaient que les licenciés bénéficiaient d'une vraie préretraite. Ils étaient heureux de pouvoir en discuter avec nous. Certains nous ont confié que le Nestlé d'aujourd'hui n'est plus celui d'il y a une dizaine d'années, c'est-à-dire un employeur qui met le salarié en haut de ses priorités. La réputation du groupe, en Suisse comme dans le monde, s'effrite.» ■



Une quinzaine de personnes travaillaient sur la ligne de production Special.T, située sur le site Nestlé d'Orbe.

TÉMOIGNAGE

«J'ÉTAIS SOUS LE CHOC»

Le coup a été rude pour certains des employés licenciés du géant agroalimentaire. Marc* fait partie de ceux qui ont plus de 58 ans. Il raconte: «Un matin, on nous a dit par mail qu'une réunion devait se tenir en urgence. On nous a annoncé la fermeture de Special.T et que certains salariés allaient être licenciés. Je ne m'y attendais pas du tout! Ça a été un gros choc pour moi.» Si la fermeture de la ligne Special.T était déjà connue, le licenciement de travailleurs, notamment de certains collaborateurs qui n'étaient pas directement actifs au sein de la ligne de production de thé, a étonné Marc. «Les anciens directeurs nous rassuraient. Ils disaient que les employés du thé pourraient aller travailler sur les lignes de production de café...»

Ce qui ne s'est avéré vrai que pour une partie des employés du site d'Orbe. Après son licenciement, Marc a analysé l'indemnisation proposée par Nestlé avec le syndicat Unia. «On a fait tous les calculs et on s'est rendu compte que ce n'était pas suffisant pour partir à la retraite. Mais à mon âge, c'est très dur de trouver un emploi.» Le travailleur, qui cumule plus de dix ans de boîte à Nestlé, ne veut pas se laisser abattre. «J'essaie de rester positif. La situation économique se dégrade pour toute la branche de l'industrie, pas seulement chez Nestlé. Mais au moins, j'ai ma famille et la santé.» ■

* Prénom d'emprunt.

A Neuchâtel, on dénonce une consultation alibi

PHARMA Après l'annonce de licenciements par le groupe Bristol-Myers Squibb, à Boudry, Unia exige que les droits du personnel soient respectés.

Antoine Grosjean

Coup de massue à Boudry, dans le canton de Neuchâtel. Après l'annonce de licenciements par le groupe pharmaceutique américain Bristol-Myers Squibb, qui possède sur le même site plusieurs entreprises employant un millier de personnes, Unia dénonce le fait que le droit de consultation des travailleurs et des travailleuses n'est pas respecté. Le 16 septembre, le personnel de Bristol-Myers Squibb Services Unlimited Company, Dublin, succursale de Boudry, et de Celgene R&D Sàrl – une société rachetée en 2019 par le groupe américain – a reçu un e-mail lui apprenant qu'une restructuration aurait prochainement lieu. Le nombre exact de postes supprimés n'a pas été communiqué, mais Unia Neuchâtel a en tout cas connaissance de plusieurs dizaines de licenciements. Le syndicat, choqué par une telle annonce dans un secteur porteur, a alors sollicité une rencontre rapide avec les responsables de l'entreprise. Toutefois, la réponse a été décevante, la direction «jouant la montre et proposant une rencontre bien trop tardive», écrit Unia dans un communiqué de presse.

BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

Rappelons que Bristol-Myers Squibb a inauguré en mai dernier, en présence du conseiller fédéral Guy Parmelin, un nouveau bâtiment de production de 300 millions de francs à Boudry. Un tel investissement montre que le groupe semble jouir d'une bonne santé financière, même si, en l'occurrence, ce n'est pas la production qui est concernée par les suppressions de postes. Unia se dit indigné par la méthodologie mise en place pour une consultation, qui ne respecte pas les prescriptions légales. Pour donner leur avis, les salariés ont en effet été invités par e-mail à répondre à un questionnaire en ligne. «Il est absolument nécessaire que la procédure prévue par la loi soit rétablie, que les travailleuses et les travailleurs des entités concernées aient accès à toutes les informations nécessaires pour faire des propositions et qu'ils et elles puissent s'organiser pour la consultation de manière correcte», exige Unia Neuchâtel, en demandant une prolongation du délai. En parallèle, le syndicat a entrepris des démarches auprès de l'État afin de déterminer si cette entreprise a bénéficié des forfaits fiscaux. Il rappelle que personne n'est au-dessus des lois suisses et entend les faire respecter. «Nous dénonçons par la même occasion les tentatives d'intimidation de l'entreprise en interdisant à leurs salarié-e-s de contacter le syndicat.» ■

Nouvelle vague de licenciements à Tamedia

PRESSE L'entreprise basée à Zurich, qui édite notamment «24 heures» et la «Tribune de Genève» a annoncé la suppression de 34 postes à temps plein.

Massimo Greco

Les mois se suivent et les mauvaises nouvelles se ressemblent chez Tamedia. L'éditeur zurichois souhaite supprimer 34 postes à temps plein. «Sur les 41 collaborateurs concernés, 28 travaillent dans les rédactions de Suisse alémanique et 9 dans celles de Suisse romande; 4 collaborateurs font partie du Print desk», précise un communiqué du groupe paru lundi 5 octobre. En janvier, le groupe qui édite notamment 24 heures, la Tribune de Genève ou Le Matin Dimanche avait déjà annoncé biffer 25 à 30 postes



équivalant plein-temps, principalement dans les secteurs commerciaux. Un peu plus d'une année auparavant, en 2024, l'entreprise avait supprimé 17 emplois, avant de promettre un gel des licenciements jusqu'en septembre 2026. Une date que la direction semble avoir attendu avec impatience. Passé le mois de septembre 2026, il n'aura en effet fallu que cinq jours à Tamedia pour annoncer des coupes massives dans le personnel de ses rédactions.

PROCESSUS AUTOMATISÉS ET IA

L'éditeur profite de ces suppressions de postes pour se réorganiser. Ainsi, dans ses titres, Tamedia mise sur «des priorités journalistiques plus claires, des tâches regroupées, des processus davantage automatisés, ainsi qu'une utilisation ciblée de l'IA et des données». Malgré cela, le premier groupe de presse du pays affirme qu'«un journalisme de qualité» reste au cœur de son offre. Les travailleurs concernés devraient être informés de leur licenciement d'ici à fin octobre 2026, sous réserve des résultats de la procédure de consultation en Suisse romande, précise Tamedia. Un plan social assorti de mesures d'accompagnement pourrait s'appliquer à certains salariés. De nombreux autres médias sont touchés par des licenciements. Selon un décompte de l'ATS, rien qu'en septembre, près de 65 suppressions potentielles de postes ont été annoncées en Suisse romande. ■

LA CONVENTION COLLECTIVE VAUDOISE DU GROS ŒUVRE EST AMÉLIORÉE

CONSTRUCTION Les partenaires sociaux ont adopté un plan canicule. De plus, les apprentis maçons auront dix semaines de vacances en première année.

Textes Antoine Grosjean

C'est côte à côte que les partenaires sociaux ont présenté, le 5 octobre à Lausanne, dans les locaux d'Unia Vaud, les nouveautés de la convention collective de travail (CCT) cantonale du gros œuvre. Le syndicat et le Groupe vaudois des entreprises de maçonnerie et de génie civil ont en effet conclu un accord pour améliorer ce texte, qui vient compléter la Convention nationale (CN) signée en début d'année. Comme celle-ci, il sera valable six ans.

33 DEGRÉS, UNE LIMITE

Les nouvelles dispositions, inédites en Suisse, concernent la formation (lire encadré) et les mesures à prendre lors des vagues de chaleur. A propos de la canicule, sujet qui a fait couler beaucoup d'encre – et de sueur! – cet été, le canton de Vaud est actuellement le seul à être doté d'un fonds d'indemnisation des heures non travaillées en cas d'intempéries sur les chantiers. Désormais, les partenaires sociaux se sont également entendus sur les critères d'interruption des travaux quand le mercure s'effole. Ainsi, comme le recommande la SUVA, lorsque la température atteint 33 degrés à l'ombre et qu'il n'est pas possible de s'organiser pour poursuivre le travail au frais, le chantier doit s'arrêter et l'entreprise peut se faire indemniser pour une partie des heures perdues. Cela se fait grâce au Fonds santé et sécurité des Institutions vaudoises de la construction (IVC). En 2026, plus de 1,1 million de francs d'indemnités ont ainsi été versés pour plus de 4000 travailleurs et travailleuses employés par 122 entreprises. Soit un montant trois fois plus élevé qu'il y a cinq ans. Le fonds est aussi prévu pour les situations d'intempéries hivernales, mais cette année, les 90% des sommes qui ont été attribuées jusque-là concernaient la canicule

estivale. Plus de 72% des entreprises bénéficiaires sont actives dans le gros œuvre.

LOI SUR LE CHÔMAGE À MODIFIER

«Ça, c'est ce que les partenaires sociaux peuvent faire dans les limites de leurs pouvoirs, souligne Pietro Carobbio, responsable du secteur Construction à Unia Vaud. Mais d'autres mesures nécessaires sont du ressort des autorités cantonales ou fédérales.» Les représentants des patrons et le syndicat ont donc émis une liste de revendications à leur intention. L'une d'elles a trait à une autre possibilité d'indemnisation qui existe en cas d'intempéries – par le biais de l'assurance-chômage – mais dont les critères sont trop restrictifs. «Il faudrait modifier la Loi sur le chômage, car les entreprises ne peuvent en bénéficier qu'à partir de demi-journées non travaillées, pas moins, explique le syndicaliste. Donc si le travail s'est juste arrêté deux heures plus tôt que prévu, ce qui arrive souvent, ce ne sera pas couvert par le chômage.» Il y a deux ans, cette proposition avait déjà été rejetée par le Parlement fédéral, à deux voix près, mais les partenaires sociaux estiment qu'il faut relancer l'idée.

Jean-Luc Jaquier, président du Groupe vaudois des entreprises de maçonnerie et de génie civil, précise que, cet été, «aucune des entreprises de gros œuvre ayant dû suspendre les travaux à cause de la canicule n'aurait dans ce critère de la demi-journée». Or, ajoute-t-il, pouvoir faire davantage intervenir l'assurance-chômage permettrait de moins solliciter le Fonds santé et sécurité, qui est financé par l'Etat de Vaud, les entreprises et les salariés. De plus, les travailleurs temporaires n'ont pas accès à ce fonds, raison de plus pour faciliter le recours au chômage.

Autre revendication: qu'il soit possible, lors de fortes chaleurs, de déroger aux horaires de chantier pour commencer



OLIVIER VOGEL/SANGARCHIVES

Unia Vaud et l'association patronale vaudoise du gros œuvre se sont entendus pour que le travail cesse sur les chantiers à partir de 33 degrés, sans possibilité que les tâches soient effectuées au frais.

le travail à 6h du matin et non à 7h, afin de pouvoir finir plus tôt. «Les règles actuelles ne sont pas claires et dépendent beaucoup des communes, regrette Pietro Carobbio. Il faudrait qu'une autorité cantonale décide quand ce type de dérogation est possible.» Enfin, les partenaires sociaux considèrent que les maîtres d'ouvrage ne devraient plus pouvoir infliger d'amende à une entreprise lorsque le délai d'achèvement du chantier a été dépassé à cause d'une suspension des travaux liée aux intempéries. «Pour préserver la santé des travailleurs, il faut enlever cette pression sur les entreprises», lance Pietro Carobbio. ■

PLUS DE VACANCES POUR LES APPRENTIS

L'autre nouveauté introduite dans la Convention collective vaudoise du gros œuvre concerne la formation. Le but étant de renforcer l'attractivité de la branche pour les jeunes. Le projet pilote «Génération Z», lancé en 2024 par les entreprises vaudoises du gros œuvre, est dorénavant intégré à la convention collective de la branche. Sa principale mesure est de porter le nombre de semaines de vacances pour les apprentis maçons à dix la première année, puis, de manière dégressive, à six la dernière année. Actuellement, les apprentis n'ont droit qu'à cinq semaines dès le premier jour de formation. En contrepartie, ils devront – sur ce temps de vacances supplémentaire – suivre une formation en ligne dopée à l'intelligence artificielle, à raison de 10 à 15 minutes par jour via leur ordinateur ou leur smartphone. En deux ans, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage a doublé dans le canton, sans doute en partie grâce au projet «Génération Z». ■

Les employés vaudois de la restauration s'organisent

TERTIAIRE Un comité s'est constitué avec le soutien d'Unia Vaud pour faire valoir les intérêts des travailleurs. Les problèmes dans les buvettes saisonnières sont particulièrement vifs.

Manon Todesco

Fin septembre, environ vingt travailleurs de la restauration se sont réunis lors d'une assemblée générale organisée par Unia Vaud. Audrey Petoud, secrétaire syndicale en charge de la branche, rapporte une bonne dynamique générale. «Nous avons décidé de séparer l'hôtellerie et la restauration. Un comité de femmes de chambre s'est organisé. Là, l'idée était de former un comité restauration pour le canton de Vaud.» Après une brève présentation de la convention collective nationale de travail (CCNT) du secteur, un petit groupe très motivé de neuf personnes s'est montré intéressé à créer des synergies locales.

RISQUE PORTÉ PAR LE PERSONNEL

De la discussion sont ressorties plusieurs revendications telles que l'urgence d'augmenter les salaires, la reconnaissance de l'expérience ou encore la lutte contre le harcèlement sexuel. Les conditions assez précaires des employés des buvettes saisonnières ont aussi fait parler. «Quand la météo ne permet pas d'ouvrir, ces derniers restent à la maison et ne sont pas payés, souligne Audrey Petoud. C'est un problème récurrent

qu'il faut résoudre, car l'employeur ne peut pas reporter le risque sur les salariés. La planification dans la restauration est déjà compliquée, on connaît son planning seulement deux semaines à l'avance, mais là, c'est impossible d'organiser sa vie à côté.» Le Code des obligations stipule pourtant bien que, si l'employeur ne peut pas fournir de travail à son employé, il doit le payer quand même. «Les tenanciers de ces buvettes ne sont pas dans les clous, mais les employés pensent que c'est normal. Nous irons donc les informer avant la saison prochaine.»

SALAIRES AUGMENTÉS DE 0,6%

En attendant, au vu des conditions de travail générales, Unia appelle les employés à se rendre à la conférence de branche* de l'hôtellerie-restauration, le 26 octobre prochain à Berne. «Nous informerons sur les négociations en cours sur la CCNT, dont le renouvellement est prévu pour 2028», conclut-elle. Pour 2027, les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur les salaires minimums qui ont été relevés de 0,6%, ce qui correspond au renchérissement. Les plus bas passeront de 3713 francs brut à 3735 francs et les plus hauts de 5293 à 5325 francs. ■

Plus d'infos sur les salaires sur: l-gav.ch

* Pour participer à la conférence de branche, contactez votre région Unia.

Soixante postes menacés en Valais, Unia riposte

VENTE Point Vert va supprimer des dizaines d'emplois. Une procédure immorale, dénonce le syndicat, qui lance une pétition pour soutenir les travailleurs.

Massimo Greco

Les salariés de Point Vert ne se laissent pas abattre. L'enseigne de jardinerie valaisanne va fermer plusieurs sites d'ici à la fin de l'année: les magasins de Conthey et d'Uvrier, ainsi que les ateliers floraux de Monthey, Sierre et Montana. Au total, soixante emplois seront supprimés, a annoncé la société. Malgré l'ampleur de ce licenciement, l'entreprise ne veut pas mettre sur pied un plan social pour soutenir les collaborateurs et les collaboratrices qu'elle mettra à la rue...

PÉTITION LANCÉE

Unia a été mandaté par le personnel pour négocier un plan social «dans le but d'atténuer quelque peu les conséquences déléatoires des pertes d'emploi». Un point essentiel, car la direction estime, elle, ne pas être tenue légalement de proposer un tel plan social à ses futurs ex-salariés. «La direction de Point Vert ne peut pas, d'une part ne pas respecter la législation en matière de licenciement collectif et s'appuyer sur cette même législation pour priver ses salarié-e-s d'un plan social», assène Unia Valais.

Le syndicat note également qu'au-delà des aspects légaux, «il est de la responsabilité morale d'une direction d'accompagner d'un plan social un nombre aussi important de licenciements a fortiori pour des sites présents dans le paysage valaisan depuis plus de 35 ans pour celui de Conthey et 19 ans pour celui d'Uvrier». Clients de longue date ou simples citoyens révoltés par le traitement réservé aux soixante travailleuses et travailleurs licenciés sont invités à signer une pétition pour soutenir les salariés touchés. ■



Pour signer la pétition scannez ce code QR.



Une demi-douzaine de sites sont concernés par ces suppressions de postes.

NEUCHÂTEL VALIDE SON PROJET DE RÉGULARISATION DE SANS-PAPIERS

DROITS Le dispositif instauré par le Canton pour permettre à certains de se mettre en règle a été validé par le Grand Conseil. Deux expertes décrivent la situation de ces travailleurs de l'ombre.

Massimo Greco

Is construisent nos bâtiments, gardent nos enfants et labourent nos terres, paient même parfois des impôts... et pourtant, leurs droits sont toujours très limités. Mais à Neuchâtel, depuis le 1^{er} septembre, la situation des travailleuses et des travailleurs sans statut de séjour s'est améliorée. S'inspirant du projet genevois Papyrus, le dispositif permet à certaines personnes – sous des conditions strictes, comme le fait d'être présent depuis dix ans en Suisse et ne jamais avoir touché l'aide sociale – de régulariser leur situation sans craindre une sanction. Après un mois d'application, le Grand Conseil a validé ce projet, qui peut donc se poursuivre sur quinze mois. L'Observatoire romand du droit d'asile et des étranger-ères (ODAE) consacrait justement cet été un dossier aux travailleurs extra-européens qui exercent les emplois les moins visibles. Des personnes pour qui l'accès à un statut de séjour est «difficile, voire impossible». L'ODAE, qui cite le syndicat Unia, rappelle que «150 000 personnes vivraient ainsi en Suisse sans statut de séjour, sous la menace permanente d'une expulsion».

«UNE FORME D'HYPOCRISIE»

Mais ces travailleurs, que l'on qualifie communément de «sans-papiers», ne sont pas des fantômes en Suisse. Ils sont souvent connus des administrations et ont affaire aux autorités communales, cantonales et fédérales. «Il y a une forme d'hypocrisie quant à la considération des personnes sans statut légal, analyse Elisa Turttschi, coordinatrice de l'ODAE. D'un côté, elles n'obtiennent pas les autorisations pour travailler légalement et, de l'autre, pour certaines d'entre elles, elles paient des impôts. C'est ce qu'on appelle le travail



THIERRY PORCHET/PHOTO D'ILLUSTRATION

Le travail des personnes sans statut de séjour est souvent très précaire: salaire insuffisant pour vivre, activité morcelée entre plusieurs contrats à faible taux de pourcentage et un travail hebdomadaire total qui peut dépasser les 80 heures.

Une position très inconfortable qui n'est pas le fruit du hasard. «La main-d'œuvre irrégularisée est centrale dans l'économie suisse, explique Aude Martenot, elle aussi coordinatrice de l'ODAE. Ce recours nécessaire à une main-d'œuvre étrangère n'est pas nouveau: dans l'après-guerre par exemple, la migration de travail était encouragée et contrôlée par le fameux permis de saisonnier. Aujourd'hui, malgré leur pénibilité, les gens doivent parfois cumuler de nombreux emplois à très faible pourcentage, ou assumer un nombre d'heures démesuré exigé par leur patron. Ces conditions de travail sont tellement précaires qu'une personne régularisée ne les accepterait pas.» De quoi mettre un coup à l'idée selon laquelle les sans-papiers «concurrenceraient» les salaires des travailleurs régularisés. «Non seulement cette idée est fausse, mais en plus elle déplace le problème: c'est le patronat qui décide combien il est prêt à payer les salariés et quelles conditions de travail il offre, ajoute Elisa Turttschi.

Les travailleurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de leur exploitation.»

DOUBLE DISCRIMINATION DES FEMMES

Au détour de huit textes, le dossier publié cet été par l'ODAE aborde de très nombreuses questions qui touchent les personnes extra-européennes, avec ou sans statut de séjour. Comme, par exemple, la double discrimination que subissent les femmes sans-papiers. En 2017, sur les 12 000 personnes sans statut de séjour à Genève, 80% étaient des femmes, souligne l'ODAE. Ces dernières sont majoritairement employées dans les secteurs du care (ménage, garde d'enfants, soins...), moins rémunérés, plus isolés et où les contrats sont moins stables. Une première discrimination, qui en implique une autre lorsqu'on souhaite régulariser son statut de séjour: cette instabilité rend plus difficile de prouver une présence continue sur sol suisse et donc l'obtention d'un permis. «Elles remplissent rarement les conditions formelles,

non parce que leur enracinement est moindre, mais parce que les critères légaux les excluent», conclut le dossier de l'ODAE. Et même lorsqu'un statut est obtenu, il est difficile de faire valoir ses droits. «On donne tout le temps un conseil aux personnes sans statut de séjour: se rendre dans les permanences organisées par des syndicats ou des associations pour se renseigner, lancent en chœur les deux coordinatrices de l'ODAE. Il n'est pas facile de connaître toutes les subtilités du droit suisse. En informant et en créant des lieux de rencontre, les syndicats ont donc un rôle central dans la défense des travailleurs sans-papiers.»

Mais des solutions existent et elles sont le fruit de choix politiques. A Genève, on l'a dit, l'opération Papyrus a été lancée entre 2017 et 2018. «Elle a permis à 2390 travailleurs sans statut d'obtenir un permis de séjour – un chiffre remarquable comparé aux 2754 régularisations effectuées dans toute la Suisse entre 2001 et 2015 en application de la même base légale», note

l'Observatoire. La situation des personnes régularisées s'est ainsi améliorée, même si elle reste précaire. Une étude genevoise a montré que le revenu mensuel net médian des ménages régularisés avec Papyrus oscille autour de 3000 francs, alors que, pour les ménages restés non régularisés, il est plutôt de 1800 francs. «Avant la mise en place de Papyrus, certains craignaient que le dispositif soit inefficace, que d'autres travailleurs sans-papiers remplacent simplement ceux qui s'étaient régularisés et que ces derniers trouvent un autre emploi, se souvient Aude Martenot. Or, ça ne s'est pas du tout passé comme ça.»

Le dispositif neuchâtelois est le premier à avoir été mis en place depuis l'expérience genevoise. De quoi peut-être inspirer d'autres cantons encore et reconnaître enfin ces travailleurs et ces travailleuses que la Suisse a trop longtemps ignorés. ■

VOUS AVEZ DES DROITS @

Au cours d'un parcours professionnel, il est possible d'être un jour confronté à une période de chômage. Il est dès lors essentiel de connaître ses droits en tant que demandeur d'emploi et de savoir notamment comment agir lorsque la caisse de chômage rend une décision qui vous sanctionne. La Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) fait référence dans ce domaine et elle est précisée par l'Ordonnance du Conseil fédéral y relative (OACI).

Quelle procédure suivre?

Avant toute chose, vous devez lire attentivement la décision qui vous a été adressée. Celle-ci contient généralement d'importantes informations concernant les motifs de cette décision et la procédure à suivre pour la contester. Ensuite, prenez connaissance du délai que vous avez pour agir. Lorsqu'il s'agit d'une décision formelle, vous devez bénéficier d'un délai de 30 jours pour vous opposer, de préférence par

COMMENT S'OPPOSER À UNE DÉCISION DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE ?

courrier recommandé, non pas à l'adresse d'expédition mais bien à l'autorité indiquée dans le courrier. L'adresse de correspondance est généralement indiquée au point «Voie de droit» à la fin de la décision. L'opposition doit être rédigée de sorte à permettre, auprès de l'autorité administrative, la claire identification de l'auteur de l'opposition et de la décision contestée. Ainsi, il est important d'indiquer dans votre envoi vos coordonnées complètes, l'autorité destinataire de la décision qui vous concerne et le numéro de cette dernière.

Que doit contenir l'opposition, et sous quelle forme?

Dans un premier temps, exposez les faits relatifs à la situation contestée. Décrivez de manière chronologique les événements tels qu'ils se sont déroulés. Dans le cadre de cet exposé des faits, il s'agira de mentionner toutes les pièces

y relatives qu'il s'agisse de contrat, fiches de salaire, attestations, mais également correspondance par courriel ou message. Cependant, la description des faits doit être concise pour ne pas courir le risque de perdre en route l'autorité chargée de traiter votre dossier. Dans un deuxième temps, citez les dispositions légales qui s'appliquent à votre situation. Souvent, celles-ci ont déjà été mentionnées dans la décision rendue par la caisse de chômage et vous pouvez simplement les reprendre. Dans un troisième temps, confrontez les faits exposés par vos soins aux bases légales que vous avez citées. Il s'agit ici d'expliquer en quoi, selon vous, les dispositions légales applicables doivent conduire à une conclusion différente de celle retenue par la caisse de chômage. Vous pouvez notamment montrer que certains faits ont été mal établis, qu'une disposition légale a été mal interprétée ou encore que les

conditions permettant de conclure à la décision ne sont en réalité pas réunies.

Qui peut vous aider?

Quoi qu'il en soit, ne restez pas seul face à une décision susceptible d'entraîner des conséquences importantes sur votre situation. En cas de doute sur vos droits ou sur la procédure à suivre, il peut être utile de vous faire conseiller et accompagner par le syndicat Unia, qui peut vous renseigner et vous assister dans ce type de procédure. ■

Par Stella Gummy, juriste à Unia Vaud

Une question sur vos droits en matière de travail ou d'assurances sociales?
N'hésitez pas à nous écrire à redaction@evenement.ch

PAUSE CAFÉ MILITANTE

Avec Noah Etienne, maçon, vice-président Unia Fribourg



«ÊTRE JEUNE EST VALORISÉ CHEZ UNIA»

Massimo Greco

C'est un militant en campagne qui nous accueille au Nouveau Monde, un bar accolé à la gare de Fribourg. «Bon, pour l'instant, c'est encore assez calme», sourit Noah Etienne. Le socialiste de 22 ans est candidat à l'élection au Grand Conseil fribourgeois, le 8 novembre prochain. Pour comprendre l'engagement politique du maçon, il faut d'abord remonter à son affiliation au syndicat Unia. Une adhésion qui était loin d'être inscrite dans le marbre. Fils d'un boulanger-pâtissier et d'une aide-soignante, Noah Etienne grandit dans une famille où on ne parle pas beaucoup de politique. Une discipline qui ne l'intéresse de toute façon pas encore. Non, ce que Noah a en tête, c'est de suivre les traces de son père et de se lancer dans un apprentissage de boulanger. «J'aimais beaucoup l'accompagner au travail, faire du pain avec lui. Mais quand ça devient un vrai job, c'est différent. Au moment de choisir un métier pour mon apprentissage, il a aussi attiré mon attention sur les aspects moins attrayants de la profession, notamment le travail de nuit.» Face aux mises en garde, l'écolier envisage un autre avenir professionnel. Une chose reste sûre pour Noah Etienne: il veut effectuer un travail manuel. «Être assis face à un ordinateur,

c'était inimaginable pour moi.» Et l'idée du milieu de la construction fait son chemin. «J'ai toujours aimé construire. Petit, j'étais fan de Lego, se souvient celui qui a grandi dans la Broye vaudoise, entre Avenches et Payerne, avant de rejoindre le canton de Fribourg. Je me suis intéressé à ce monde et j'étais d'abord attiré par le

«Je regarde le bâtiment et je me dis que c'est nous, mes collègues et moi, qui l'avons construit. Il y a un résultat concret, qui rend heureux le propriétaire. C'est un métier qui me rend fier»

métier de dessinateur-constructeur. Mais c'est un job difficile à obtenir quand on ne connaît personne dans le milieu... Du coup, j'ai effectué plusieurs stages en maçonnerie que j'ai beaucoup appréciés et je me suis lancé dans un CFC en 2020.» Un choix que Noah Etienne ne regrette pas. Il aime ce travail physique exigeant, mais aussi très gratifiant, surtout lorsqu'on arrive au terme du chantier. «Je regarde le bâtiment et je me dis que c'est nous, mes collègues et moi, qui l'avons construit. Il y a un résultat concret, qui rend heureux le propriétaire. C'est un métier qui me rend fier.»

RÉVOLTE CONTRE L'INJUSTICE

Ce qui ne signifie pas pour autant que le maçon est prêt à tout accepter sur

son lieu de travail. Sensible aux questions de justice sociale, le jeune travailleur est naturellement attentif au discours d'un secrétaire syndical d'Unia qui passe sur son chantier. «Il expliquait aux salariés les avantages du syndicat, pourquoi Unia se battait. Au début, ça m'a intrigué. Ce secrétaire syndical avait la tchatche! Il m'a convaincu, je me suis inscrit et j'ai participé à une réunion du comité de la construction.» La machine est lancée. Noah Etienne s'engage toujours plus au sein d'Unia Fribourg. Aujourd'hui, à 22 ans, il est vice-président de la section cantonale et

délégué du secteur Construction pour la région de Fribourg. Cet engagement, on l'a dit, suscite une prise de conscience politique plus large chez le jeune homme, qui rejoint les rangs du Parti socialiste. «Ma sensibilité politique, je la dois en grande partie à Unia, estime Noah Etienne. En s'investissant dans le syndicat, on découvre des situations qui sont révoltantes. Des personnes qui travaillent à 100% et qui n'ont pas assez d'argent pour vivre, par exemple. Ça ne correspond pas au monde dans lequel je veux vivre.»

DES GÉNÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES

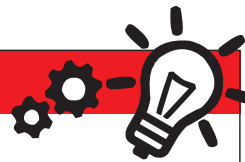
Déjà élu en début d'année au Conseil général de Villars-sur-Glâne, dans le district de la Sarine, Noah Etienne vise désormais le Grand Conseil pour changer – à son échelle – ce monde. S'il parvenait à être élu, il serait l'un des plus jeunes députés de l'histoire fribourgeoise. Mais son âge est justement une force, dans ses combats politiques comme syndicaux. «Quand on a 20 ans et qu'on sort d'apprentissage, on voit les choses différemment d'un travailleur ou d'une travailleuse qui est plutôt vers la fin de sa carrière. Et les deux points de vue sont complémentaires. C'est aussi ce que j'aime à Unia: le fait d'être jeune est valorisé. On me prend au sérieux et j'ai mon mot à dire. Même si, c'est une réalité, il n'est pas facile de recruter des gens de mon âge dans un syndicat. Alors on tente d'innover, de proposer autre chose que les assemblées plus traditionnelles qui ne correspondent pas vraiment aux habitudes des personnes de ma génération.» Tournoi de jeux vidéo, quiz ou encore pique-nique: le vice-président d'Unia Fribourg se démène pour intéresser ses contemporains aux questions de droits du travail.

Ces moments passés à expliquer, à convaincre et à échanger sont fondamentaux pour le jeune élu. «Je suis convaincu de l'importance d'un syndicat, parce que j'ai vu les combats menés sur le terrain par Unia et les résultats obtenus pour les travailleurs. Seul face à un patron, un salarié n'a pas de poids. Le syndicat nous permet de discuter sur un pied d'égalité. Adhérer à un syndicat, c'est investir sur le long terme pour l'amélioration de nos propres conditions de travail et de celles de nos collègues.» ■

Notre vidéo: evenement.ch/videos



ÉCLAIRAGE



LE PARTENARIAT SOCIAL, UNE TRADITION SUISSE

Manon Todesco

Qu'est-ce que le partenariat social? En Suisse, les conditions de travail peuvent, en partie, être négociées collectivement entre les organisations patronales et les syndicats. C'est ce que l'on appelle le partenariat social. Son principal outil est la convention collective de travail (CCT), qui sert à fixer des règles communes notamment sur les salaires, le temps de travail, les vacances ou encore les indemnités. Il s'est construit progressivement, notamment avec la «paix du travail» de 1937 dans l'industrie des machines et des métaux. L'idée? Que les deux parties privilégient le dialogue social et renoncent, pendant la durée des accords, à certaines formes de conflit, comme la grève.

Comment fonctionne une négociation collective? Les syndicats portent les revendications des salariés après les avoir sondés. Face à eux, les organisations patronales défendent les intérêts des entreprises. Les deux parties négocient, parfois lors de plusieurs séances, pour tenter de parvenir à un accord. Si elles y arrivent, celui-ci est inscrit dans une CCT et devient

le cadre commun de la branche ou des entreprises concernées. Ensemble, les salariés arrivent souvent mieux à faire valoir leurs intérêts, plutôt qu'en négociant individuellement avec leur employeur.

Partenariat social signifie-t-il forcément entente? Pas vraiment. On peut dire que le partenariat social organise le conflit. Employeurs et salariés n'ont pas toujours les mêmes intérêts, notamment lorsqu'il est question de salaires ou de temps de travail. Le partenariat peut aussi être mis à rude épreuve lorsque des décisions sont prises sans véritable négociation, que le dialogue est rompu ou que les représentants du personnel sont écartés des discussions. Parler de partenariat social ne signifie donc pas que tout se règle toujours autour d'une table. On a pu le voir dans le secteur principal de la construction, qui a frôlé le vide conventionnel début 2026. C'est plutôt reconnaître que les conditions de travail peuvent être élaborées collectivement, par la négociation, le rapport de force et le compromis. Encore faut-il que les deux parties jouent le jeu... ■

POING LEVÉ

LE FEU AUX POUDRES

Par Manon Todesco

Cet été, des centaines d'habitants ont dû abandonner leur maison en proie aux flammes en France et pas loin de 100 000 hectares de forêts sont partis en fumée. Un triste record et des scènes apocalyptiques qui resteront gravées dans nos esprits. Après les feux, ce sont les tempêtes, tornades et autres inondations qui ont fini de ravager certaines régions. Le réchauffement climatique est la cause de ces vagues de chaleur successives et de la sécheresse exceptionnelle de 2026. Mais ces événements ont révélé une autre urgence, celle du manque de moyens mis à la disposition des sapeurs-pompiers français. On a tous pu voir leur réalité sur le terrain. A bout de souffle, ils ont déposé un préavis de grève. Fin septembre, neuf syndicats de pompiers professionnels ont installé un campement à Paris, au pied de la tour Eiffel, pour rendre visible leur colère. Le 29, à l'occasion de la grève de la fonction publique, ils étaient 8000 à défiler dans la capitale. Une mobilisation historique et inédite pour les pompiers, qui illustre leur ras-le-bol.

Les soldats du feu ne réclament pas des hausses de salaire. Ils veulent du personnel et du matériel en quantité suffisante pour pouvoir faire correctement leur travail tout en protégeant leur santé. Pour ce faire, ils exigent le recrutement de 21 000 pompiers professionnels dans tout l'Hexagone, un financement durable des services d'incendie et de secours, une loi de modernisation de la sécurité civile et, enfin, que la protection de leur santé devienne une priorité nationale. Le minimum, on a envie de dire, mais on en est encore loin quand on voit la qualité des équipements de protection qu'ils ont actuellement: incomplets, obsolètes et donc dangereux. Sans parler des véhicules en quantité insuffisante et vieillissants. Le nombre d'interventions augmente chaque année et les missions sont toujours plus variées, mais les effectifs et le nombre de véhicules à disposition, eux, stagnent, voire baissent... De quoi mettre de l'huile sur le feu.

Tout comme les soignants, les pompiers français veulent plus que des applaudissements et des promesses en l'air. Ils veulent des actes. Déterminés, ils sont prêts à aller plus loin s'ils ne sont pas entendus par le gouvernement, en pleine discussion sur le projet de budget pour 2027. Et ils ne sont pas les seuls. La fonction publique dans son ensemble a fait entendre sa grogne dans les rues le 29 septembre. Ils étaient plus de 200 000, selon les syndicats, à se mobiliser aux quatre coins du pays. Une journée noire pour dénoncer le gel des salaires, le pouvoir d'achat anéanti par l'inflation, le mépris envers les fonctionnaires et le manque de moyens en général pour assurer un service public de qualité. La jeunesse n'est pas en reste. Entre manque de profs et classes surchargées, étudiants et lycéens essaient aussi de faire porter leurs voix, malgré une répression policière démesurée. A quelques mois des élections présidentielles et dans un contexte de tensions extrêmes, l'automne s'annonce brûlant pour nos voisins. ■



Le vice-président d'Unia Fribourg estime qu'il serait positif qu'un maçon comme lui soit élu au Grand Conseil fribourgeois. «Les avocats et les patrons sont déjà bien représentés...», rigole Noah Etienne.

LA SPIRITUALITÉ GÉOMÉTRIQUE



L'INSTANTANÉ

Thierry Porchet

De style brutaliste, l'église d'Hérémence est sculptée dans un béton brut, massif et anguleux. Les formes géométriques rigides et la minéralité du béton font écho aux montagnes et au titanique barrage de la Grande Dixence, construit peu de temps avant. ■

QUAND LA COMPASSION VIRE À L'EXPLOITATION

Aline Andrey

Travaux d'utilité publique, programmes d'occupation, bénévolat associatif: de nombreuses personnes exilées travaillent pour rien, ou presque. Du nettoyage des bus à celui des toilettes des foyers en passant par le tri des déchets et autres tâches, elles sont incitées par les autorités suisses à démontrer leur bonne intégration. Cette évolution s'inscrit «dans une lecture méritocratique et néolibérale de l'asile»,

dénonce l'ODAE (Observatoire romand du droit d'asile et des étranger·ères) qui se penche sur ce thème dans le dernier numéro de son magazine Panorama. L'organisation souligne que la précarité des statuts et la non-reconnaissance des diplômes étrangers permettent de surcroît «l'assignation des personnes à une position de *working poors* sur un marché du travail ségrégué». Pour lever encore un peu plus le voile sur les coulisses de l'asile, l'ODAE invite à une discussion avec Agnès Aubry, docteure en science politique

et membre associée du Centre de recherche sur l'action politique de l'Université de Lausanne, autour de son livre *De l'aide à la mise au travail gratuit des exilé·es. La fabrique néolibérale des politiques d'accueil et d'assistance* (Editions Seismo, 138 pages, 2026), le 22 octobre à 18h30, au café culturel Mécanoscriptophile à Lausanne (Terreaux 18 bis). Basé sur une enquête de terrain, l'ouvrage montre l'exploitation à l'œuvre: le travail gratuit des personnes dans le processus d'asile comme une

forme de mise à l'épreuve civique, ainsi que la délégation par les pouvoirs publics de sa mission d'assistance à des associations bénévoles, formées en grande majorité par des femmes, tout en les orientant. Comme le souligne l'autrice, «les bénévoles représentent ainsi la face morale du dispositif d'asile, qui articule étroitement aide et contrôle». ■

odae-romand.ch



DE BIAIS

Christophe Gallaz

L'AUTOROUTE, L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET SON INVERSION CRIMINELLE

La dévastation de notre planète modifie le statut de personnes innombrables au sein de nos communautés humaines. Les révèle plus clairement entre les esprits sensibles et déliés, qui s'efforcent de synthétiser la tournure de notre monde et de la méditer, et ceux qui s'en abstiennent en persistant à s'immerger dans le flux familial des idées et des comportements. Ou ne peuvent agir autrement tant ils sont soumis ou démunis.

J'y songeais voici quelques jours à la vue d'une image en provenance du chantier préalable à la construction de l'autoroute dite A412 entre Thonon et Machilly, sur la rive française du Léman, en face de Bursinel et Coppet sur la Côte vaudoise. Une petite vingtaine de kilomètres à défricher puis bétonner. Et des débats coincés dans le cadre de cette équation mille fois ressassée, qui désigne les avantages ponctuels d'une part et les atteintes à l'ordre naturel de l'autre. C'est le surmoi bien balancé de notre pensée collective. Comme si le réchauffement climatique, aujourd'hui spectaculaire et spectaculairement subi, et le processus d'extinction des espèces animales et végétales dûment avéré, n'avaient pas de quoi faire exploser les curseurs de la dialectique familière. Ainsi sont confrontés, dans notre cas savoyard, l'argument favorable aux travaux et celui condamnant la destruction du Vivant non humain. Le premier plaçant le dégoût du trafic motorisé sur une portion du réseau local, mais taisant évidemment la création logique de nouveaux

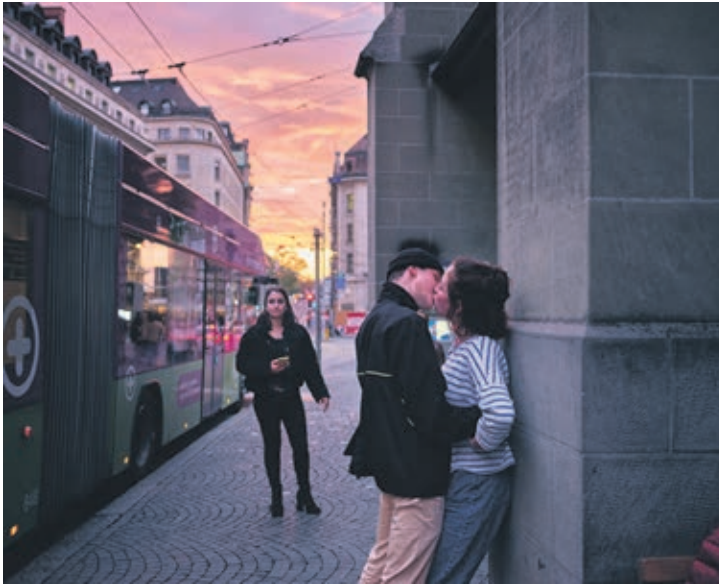
engorgements à ses confins. Et le second dénonçant l'anéantissement de 180 hectares agricoles et forestiers riches en biodiversité comprenant maintes variétés d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles, de chauves-souris, d'insectes, de plantes rares, de crapauds sonneurs à ventre jaune et de castors. Ces derniers perdant d'ailleurs, sous l'action des pelleteurs et des bétonneurs, leur habitat multiséculaire. Or ce qui fascine en premier, dans cet affrontement comme dans mille autres du même type, c'est la rhétorique onctueuse adoptée par les maîtres de l'ouvrage sur leur site internet. Et, leurs sous-indications sur le plan des faits, leur non-réponse aux alertes formulées par les experts scientifiques indépendants et leurs autofélicitations au moment d'évoquer les micro-déplacements et les petits coupés-collés qu'ils s'engagent à réaliser pour ne pas bousiller complètement la faune et la flore indigènes. Alors que le Vivant, aux allures d'orchestre fondé sur l'interaction transversale de tous ses éléments, ne saurait prospérer de fragment en fragment.

Et ce qui fascine en second, c'est la mise en déploiement d'une surveillance policière sur les lieux des travaux. Attestant que l'intérêt général proclamé pour accomplir le projet autoroutier ne correspond pas à celui que les citoyens concernés perçoivent. Etrange discordance à moins d'introduire, dans la compréhension de ce schéma, le liant néolibéral de l'argent qui le fait tenir à sa manière. Ah bon, la population s'interroge ou s'élève en partie contre l'A412? Démontrons-lui notre pouvoir. Sortons de leurs placards nos uniformes, nos casques, nos matraques et nos menottes nécessaires à côté du miel argumentaire. Tel est l'autoritarisme fourbe du «progrès», celui qui s'impose indépendamment de l'acquiescement public. Une manière de cambrioler les esprits citoyens comme on commettrait un vol par effraction, en somme, c'est-à-dire le plus rapidement possible et si possible au cours de la nuit très calculée des raisonnements partiels. Et pressons-nous, surtout, puisque la «fenêtre» des travaux de déboisement approuvés par l'instance préfectorale

ne court en l'occurrence que jusqu'à la fin de ce mois. C'est à ce point des choses que les promoteurs de l'autoroute sont pensables comme des ennemis publics. Parce qu'ils se dépêchent d'agir, parce qu'ils surveillent leurs environs comme une pléthore d'autocrates à d'autres échelles et parce qu'ils s'abstiennent de reconsidérer leur foi dans leurs caps. Comme pourrait pourtant les y conduire le début d'une réflexion critique sur le «tout-voiture», par exemple, dont même les niais savent qu'il produit immanquablement ses propres excès. Ainsi se constituent en douce, sur la rive française du Léman, les prémisses de notre peine à survivre sur cette planète et pour beaucoup de notre mort. A ce stade, saluer Gandhi posant qu'accepter l'injustice est pire que réagir par la violence. Ou l'ami Dominique Bourg expliquant l'autre soir, au micro de France Culture, son espoir qu'un «procès de Nuremberg» climatique advienne. Rester vaillant, observer, choisir et dire. ■

AU CŒUR DE LAUSANNE, UNE PLACE-MONDE

Scrutée par le photographe Olivier Vogelsang, la place Saint-François dévoile ses atouts étonnants et ses histoires discrètes dans «Sainf», ouvrage qui raconte sept ans d'explorations urbaines.



OLIVIER VOGELSANG

Textes Rocco Zacheo

Qu'on se le dise d'entrée, la place Saint-François porte mal son nom. Non pas que cette portion topographique de la ville de Lausanne trahisse d'une manière ou d'une autre le moine italien – fondateur de l'ordre des Franciscains – dont elle tient le patronyme. Non. C'est qu'en la parcourant, on n'échappe pas au sentiment qu'il y a là quelque chose d'insaisissable autour de l'église du même nom et de ses environs immédiats. D'insaisissable et de quasi incohérent sur le plan urbanistique: à votre gauche, voilà une tranche de ville ancienne avec ses squares et ses ruelles pavées; à droite, un tout autre décor s'offre au passant. Un axe routier encombré de véhicules pressés, longé par un bâti autrement plus récent. Bref, on est loin de l'espace enserré et homogène qu'on associe à une place traditionnelle.

C'est peut-être pour cela, et pour d'autres raisons encore, que ce nœud incontournable de la capitale vaudoise, césure entre des époques éloignées où l'on attend le bus, boit un café, conduit ou marche tout simplement, se prête mieux que tant d'autres à une exploration prolongée. C'est ce qu'a fait le photographe Olivier Vogelsang, reporter au long cours, auteur de plusieurs publications, récipiendaire de nombreux prix et collaborateur de *L'Événement syndical*.

LE TEMPS DEVANT SOI

Le Genevois y a plongé son objectif entre 2019 et 2026. Une éternité! Le résultat en valait bien la peine: *Sainf*, ouvrage opulent qui vient de paraître, aligne des récits saisissants, laisse entrevoir des destins pluriels et parfois cabossés, capte l'insolite ou l'incongru et parvient à donner un goût puissant à des scènes du quotidien qu'on croirait ordinaires. Une place-monde se déploie ainsi au fil des pages – l'ouvrage en compte 204 –, restituée

de cette vie-là, qui appartient désormais à son passé, on l'a retrouvé dans *Fractures* (Editions Till Schaap, 2018), livre qui retraçait vingt-cinq ans de photojournalisme. Aujourd'hui, les

oscillations frénétiques liées aux guerres dans le monde ont laissé la place au temps long et à un cadre géographique délimité. «D'une certaine manière, je considère *Sainf* comme ma

publication la plus aboutie, remarque l'auteur. Parce que cette phrase qui n'a pas cessé de revenir auparavant, ce "je n'ai pas assez de temps", n'a jamais surgi dans ce cas.»

Le photographe a donc pris le temps qu'il fallait, tout d'abord pour trouver son terrain de jeu. Il a cherché et il a hésité. Il a pris des clichés jusqu'à ce qu'une image fasse tout basculer. Elle est là, au début de l'ouvrage: une vue en contre-plongée, saturée de flocons de neige, de l'ouverture du tunnel qui mène à Saint-François depuis la rue de la Grotte. Une silhouette semble suspendue au centre, des bouts de façades encadrent le tout et, au fond, elle. L'église, qu'on aperçoit à travers un bout de toiture et sa flèche. «J'ai eu tout de suite le sentiment que cette image allait être le point de départ du projet.»

FOULES ET PERSONNAGES EN PORTRAIT

Olivier Vogelsang imagine poursuivre l'opération durant une année, en alignant des séries d'images à travers les saisons. «Ces séquences de paysages au loin ou de simples bancomats qui reviennent sous forme de variations, apportent une respiration au livre.» Sept ans durant, armé d'un appareil moyen format, le photographe a volé des bouts de ses journées, entre un mandat et un reportage, pour filer vite vers Saint-François. «Si, par exemple, en arrivant à la gare de Lausanne, je me rendais compte qu'il y avait de bonnes conditions pour y aller, un simple brouillard ou une lumière particulière, je montais en vitesse. De même qu'en passant par là, et je l'ai fait des centaines de fois, j'ai toujours gardé l'appareil prêt.»

C'est ainsi qu'ont surgi des personnages, sous une forme proche du portrait. Qu'ont été captées des situations étonnantes. Et qu'un récit a pris forme, en faisant dialoguer côte à côte des photos aux affinités évidentes. D'une tout autre manière, en programmant sa présence sur les lieux, Olivier Vogelsang a rencontré et raconté les foules. Celles qui ont gonflé d'innombrables manifestations politiques – la Grève du climat en 2019, notamment –, celles qui avaient trait à des événements sportifs – le Tour de France – ou encore celles qui animaient des activités socioculturelles majeures – Lausanne Jardins, tous les quatre ans. Des milliers de clics sur le boîtier et autant d'images ont été stockés. Un jour, il a fallu tout de même se décider à mettre un point final à cette longue histoire. «Évidemment, dans ces cas, il n'y a pas de dernière photo, celle qui clôt le sujet. Pour en arriver là, j'ai tout simplement écouté l'envie de passer à autre chose.» *Sainf*, bel objet préfacé par Frédéric Pajak et complété par une postface de Raphaële Bertho, entre désormais dans la ville et dans le monde, témoin d'une époque et relayeur des traces que Lausanne a laissées derrière elle durant sept ans. ■

«Sainf», par Olivier Vogelsang, Ed. Scheidegger & Spiess, 204 pages, (2026).



Le photographe Olivier Vogelsang, auteur de «Sainf».

«On entrevoit des destins pluriels et parfois cabossés, de l'insolite ou de l'incongru»

par un regard empathique, qu'on pourrait qualifier d'amoureux tant les lieux et les personnages qui les traversent apparaissent immédiatement comme familiers.

La démarche de l'auteur, longue et patiente, marque une rupture par rapport à ce qu'on lui a connu jusqu'ici. Longtemps habitué aux zones de conflits dans le monde, Olivier Vogelsang a traversé les pays et les continents pour le compte de plusieurs titres de presse en Suisse. Un concentré

«SAINF» C'EST AUSSI UNE EXPO

Pour s'approcher du travail d'Olivier Vogelsang, on peut également se rendre à l'exposition supervisée par le commissaire Sylvain Ménétreay.

A l'intérieur de l'église Saint-François, quarante tirages aux formats disparates permettront de suivre et d'apprécier pleinement les récits en images conçus par le photographe.

A l'extérieur, sous les arches de l'église, et dans un tout autre format, de grandes bâches perforées s'inscrivent dans le paysage urbain et invitent à un voyage immersif. Ces deux autres pans de *Sainf*, qui accompagneront la parution du livre, resteront visibles et accessibles au public jusqu'au 1^{er} novembre. ■